



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SÉANCE DU 8 JUIN 2026

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi huit juin 2026 à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil du 13ème arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13ème arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers le mardi 5 mai 2026 par Maire d'arrondissement et affichée le même jour.

Étaient présents :

Mme Bérandère AÏCHOUN BAPTISTE, M. Jean-Noël AQUA Mme Marie ATALLAH, M. Aïmane BASSIOUNI, Mme Annah BIKOULOLOU, Mme Marion BOTTOU, M. Vincent BOULET, M. Jérôme COUMET, M. Alexandre COURBAN, Mme Coralie DECLERCQ, Mme Sylve DENIZET, M. Emmanuel DIALLO, Mme Seindé DOUCOURE, Mme Valentine DUONG, M. Stéphane FERRIER, Mme Marie-Dominique GASNIER, Mme Agathe GAUTHERON, M. Florent GAUTIER, M. Mathis GROSSNICKEL, Mme Ghislaine GUESSOUS, M. Antoine GUILLOU, M. Christophe HENOCQ, M. Kais IDRIS, Mme Rym KARAOUN-GOUEZOU, Mme Johanne KOUASSI, Mme Morgane LACOMBE, Mme Nathalie LAVILLE, M. Erwan LE BIHAN, M. Jungmyung LIM, Mme Marie-Pierre MARCHAND, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Martine OLLIÉ, M. Christophe PRUDHOMME, M. Raphaël QNOUCH, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Tom ROUFFIO, Mme Juliette SABATIER, Mme Zoé SALARIS, M. Serge TOKA, M. Daniel TRAN

Absents représentés :

- Mme Rajah ZAGHDOUD ayant donné procuration à Mme Coralie DECLERCQ
- Mme Johanne KOUASSI ayant donné procuration à Marie-José RAYMOND-ROSSI

Étaient absents sans pouvoir : Mme Pegah MALEK AHMADI, M. Habib SHOUKRY

Mme Zoé SALARIS arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 13202621.

Mme Juliette SABATIER arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 13202623.

M. Antoine GUILLOU arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 13202624.

Mme Marie ATALLAH arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DJS 185.

Mmes Ghislaine GUESSOUS et Seindé DOUCOURE arrivent en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DAE 95.

Mme Johanne KOUASSI arrive en séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DU 63.
Mme Morgane LACOMBE et M. Aïmane BASSIOUNI quittent la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DDCT 70 et reviennent lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DDCT 73.
Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DDCT 70 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DDCT 122.
Mme Seindé DOUCOURE quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DDCT 71 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DDCT 73.
M. Mathis GROSSNICKEL quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DFPE 224 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DFPE 225.
M. Jean-Noël AQUA quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DAC 46 et revient lors de la mise en discussion de la délibération 2026 DAC 53.
M. Erwan LE BIHAN quitte la séance lors de la mise en discussion du vœu 13202609 et revient lors de la mise en discussion du vœu V13202610.
Mme Rym KARAOUN-GOUEZOU quitte la séance lors de la mise en discussion du vœu 13202612 et revient lors de la mise en discussion du vœu 13202613.
Mme Bérangère AÏCHOUN BAPTISTE quitte la séance lors de la mise en discussion du vœu V13202616 et revient lors de la mise en discussion du vœu 13202617.
Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Jean-Noël AQUA.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13e arrondissement

Projets de délibérations propres

13202620 Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je vais vous demander de prendre place. Nous avons déjà quelques minutes de retard sur l'horaire, les minutes de politesse. Nous allons débiter la séance par la désignation d'un secrétaire de séance.

En l'occurrence, je vous propose Jean-Noël AQUA comme secrétaire de séance. Il est parmi nous, Jean-Noël ? Oui, je te cherchais. Je vous propose donc Jean-Noël AQUA comme secrétaire de séance.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Jean-Noël AQUA est secrétaire de séance.

POUR : 35 (DONT 22 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE EST ÉLU A L'UNANIMITÉ

13202621 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 6 avril 2026

M. LE MAIRE : Nous avons ensuite l'approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 6 avril dernier.

Y a-t-il des remarques à formuler ou des corrections à apporter ? Je n'en vois pas, on peut considérer qu'il est adopté. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Le compte-rendu est adopté.

POUR : 36 (DONT 22 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 6 AVRIL 2026 EST APPROUVE A L'UNANIMITÉ

13202622 Désignation de membres du Conseil du 13ème arrondissement dans les Conseils d'administration des lycées régionaux, collèges du 13ème et de l'école Estienne

M. LE MAIRE : Nous avons la désignation des membres du Conseil du 13^e dans les Conseils d'administration des lycées régionaux, collèges du 13^e et de l'école Estienne. On n'a pas encore reçu l'ensemble des propositions. Il y a un groupe qui doit encore nous formuler ses propositions. Je vous propose qu'on l'adopte en fin de séance.

Je voulais également vous indiquer qu'il y a deux délibérations qui ont été retirées de l'ordre du jour : la DPMP 9, de mémoire, et puis aussi une délibération DFPE qui ne sont plus à l'ordre du jour.

Je vous indique aussi que j'ai reçu un pouvoir de Rajah ZAGHDOUD à Coralie DECLERCQ. Je crois que je n'en ai pas vu passer d'autres ; en tout cas, je l'ai sur ma table. S'il y en a d'autres, merci de les signaler à la Direction générale des services.

Nous avons les deux délibérations. La communication est reportée aussi. On a tous les noms ou pas encore ? Serge TOKA ? La communication, on la reporte aussi un peu plus tardivement dans la soirée ?

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communication

Communication relative aux propositions de désignations de Conseillers de Paris élus dans le 13ème en qualité de représentants de la collectivité de rattachement au sein des conseils d'administration des collèges et école d'art du 13ème

Projets de délibérations propres

13202623 Désignation de membres du Conseil du 13^{ème} arrondissement appelés à siéger au Conseil d'établissement du Conservatoire du 13^{ème} arrondissement

M. LE MAIRE : Nous allons commencer à aborder les délibérations propres de notre Conseil. On va commencer par les membres du Conseil du 13^e appelés à siéger au sein du Conservatoire du 13^e arrondissement, et c'est Alexandre COURBAN qui le rapporte.

Alexandre COURBAN : Oui, je vous remercie, Monsieur le Maire. Je profite de cette communication pour rappeler trois choses sur le Conservatoire du 13^e arrondissement de Paris :

- La première chose, c'est que je rappelle que le Conservatoire est un service public payant non obligatoire, qui dispense des cours d'enseignement de musique, de danse et de théâtre.

- La deuxième chose, c'est que je rappelle à chacune et chacun que le Conservatoire du 13^e arrondissement accueille 1 600 élèves sur son site et qu'il accueille par ailleurs 2 000 élèves hors de son site, notamment dans les écoles et les collèges, ce qui fait 3 600 élèves. Ce qui n'est pas rien pour ce Conservatoire qui est l'un des plus importants du réseau des Conservatoires.

Et par ailleurs, ce conservatoire rayonne sur l'ensemble du notre territoire, c'est-à-dire sur le 13^e arrondissement, entre autres grâce à son département Culture et Solidarité qui a été mis en place par son Directeur Jean-François PIETTE, et qui permet à des élèves du Conservatoire de se rendre régulièrement dans des EHPAD, dans des centres sociaux, etc., pour faire de la musique. Et pas plus tard qu'il y a quelques jours, ils sont allés fêter le centenaire d'une personne dans un EHPAD en jouant un morceau.

Je reviens à la délibération à proprement parler. Sont désignés pour siéger au sein du Conseil d'établissement du Conservatoire deux membres du Conseil d'arrondissement, à commencer par Erwan LE BIHAN, qui est adjoint au Maire chargé de la Jeunesse, et moi-même en tant qu'adjoint au Maire chargé de la Culture, et deux personnalités qualifiées, Jean-Marc HONORE et Sylvie CARRASCO, qui étaient déjà des personnalités qualifiées pour participer au Conseil d'établissement du conservatoire du 13^e lors de la dernière mandature.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais faire adopter cette désignation.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13202624 Désignation de membres du Conseil du 13^{ème} arrondissement appelés à siéger à la Commission de proposition d'attribution des logements sociaux dans le 13^{ème} arrondissement

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la désignation des membres du Conseil du 13^e appelés à siéger à la Commission de proposition d'attribution des logements sociaux. Et c'est Marie-José RAYMOND-ROSSI qui la rapporte.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le Conseil du 13^e arrondissement a, dès 2001, mis en place une Commission de désignation de candidats aux logements sociaux, relevant du contingent municipal. Cette Commission est pluraliste et indépendante. Elle est

composée d'élus de la Majorité comme de l'Opposition, de Représentants des services sociaux, ainsi que des Amicales de locataires. La présidence de cette Commission est confiée à une personnalité indépendante, garantissant l'objectivité et l'impartialité des travaux. La composition de la Commission est renouvelée au début de chaque mandature, afin de tenir compte du renouvellement des élus.

Il convient donc, en cette ouverture de mandat, de procéder à la désignation des nouveaux membres élus qui siègeront au sein de cette Commission pour un mandat correspondant à la durée de la mandature. La Commission sera composée de quatre membres titulaires et de quatre suppléants.

Et sur proposition du Maire du 13^e arrondissement, il vous est proposé de désigner, pour la Majorité municipale, trois membres titulaires issus du Conseil d'arrondissement, trois membres suppléants issus du Conseil d'arrondissement, et pour l'Opposition, un membre titulaire et un suppléant.

Pour la Majorité municipale, sont proposés : Serge TOKA, Jungmyung LIM, moi-même, Marie-José RAYMOND-ROSSI ; trois membres suppléants : Aïmane BASSIOUNI, Tom ROUFFIO, Alexandre COURBAN.

Le membre titulaire de l'Opposition : M. Habib SHOUKRY ; et la suppléante : Mme Martine OLLIÉ.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

M. LE MAIRE : Merci. M. QNOUCH a demandé la parole.

Raphaël QNOUCH : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Écoutez, sur cette proposition, nous sommes quelque peu surpris puisque nous sommes à ex aequo avec le Groupe de Droite dans ce Conseil municipal à être le principal Groupe d'Opposition, donc nous sommes un peu étonnés qu'il n'y ait aucune proposition de votre part pour que nous intégrions cette Commission logement, comme vous le savez, qui est une Commission importante et sur laquelle une Opposition comme la nôtre doit avoir son regard et ce qu'elle a à dire.

Voilà, nous sommes un peu surpris de l'absence de prise en compte de notre Groupe et d'avoir choisi votre Opposition pour représenter dans cette instance.

M. LE MAIRE : D'abord, je comprends votre interrogation, elle est légitime, et pour ne rien vous cacher, je me la suis posée. D'abord, pour vous faire remarquer de manière générale à toutes et à tous que l'on va bien au-delà de la proportionnalité. Moi, j'ai toujours souhaité que l'Opposition soit représentée dans la Commission d'attribution des logements ; c'est pour cela que, depuis mon installation en tant que Maire, j'ai associé l'Opposition.

En l'occurrence, on a pris le Groupe d'Opposition qui a eu le plus grand nombre de voix aux dernières élections municipales. Et il me semble délicat - je me suis posé la question - de faire siéger, d'inviter un titulaire et un suppléant de deux obédiences politiques différentes parce que, par essence, c'est le titulaire qui indique à son suppléant s'il ne peut pas siéger, et donc, de marier le Groupe de Droite avec LFI me semblait inconvenant et pour les uns et pour les autres. En tout cas, cela ne me semblait pas très approprié et surtout pas très opérationnel. Et c'est pour cela que l'on a pris tout simplement le Groupe d'Opposition le plus important en nombre de voix pour siéger à la Commission logement, ce qui me paraissait un équilibre qui vaut ce qu'il vaut, mais au moins qui a le mérite de faire siéger l'Opposition dans la Commission logement.

Je vais faire voter cette représentation.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. La délibération est adoptée. Je passe à la délibération suivante.

POUR : 35 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

13202625 Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 13^{ème} arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant et qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L.2511-22 du Code général des collectivités territoriales

M. LE MAIRE : Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 13^e pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, etc., et je laisse tout de suite la parole à Aïmane BASSIOUNI.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération vise en effet à déléguer au Maire du 13^e la compétence permettant de préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée relevant de l'état spécial du 13^e arrondissement. À la suite de la délibération qui a été adoptée en mai dernier au Conseil de Paris, les Conseils d'arrondissement disposent de la possibilité d'exercer cette compétence pour certains marchés de fourniture, de services et de travaux de faible montant. Il est donc proposé de déléguer cette compétence à Monsieur le Maire du 13^e afin de permettre une gestion plus fluide, réactive et efficace. Et cette délégation concerne exclusivement les marchés passés selon une procédure adaptée et financée sur les crédits du 13^e. Et bien entendu, les grands travaux programmés ne sont pas concernés par cette délégation. Il s'agit donc tout simplement d'une mesure de simplification administrative qui permettra de faciliter la gestion courante du 13^e tout en garantissant la continuité et l'efficacité de l'action locale.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention sur cette délibération ? Au passage, je vous informe qu'il y a très peu de marchés qui passent par cette procédure parce qu'évidemment, les seuils de marché à Paris sont atteints rapidement pour les gommages et les crayons vu l'importance de la Ville.

Par ailleurs, évidemment, je vais me déporter sur cette délibération puisque c'est une délégation de signature. C'est purement formel puisque je ne siège pas dans la Commission de marché moi-même. Je vais la soumettre donc à vos suffrages.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. NPPV me concernant.

POUR : 34 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

ABSTENTION :

NPPV : M. COUMET

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Projets de délibérations soumis pour avis

2026 DJS 185 Gratuité des 7 sites de baignades estivales 2026

M. LE MAIRE : Nous allons maintenant présenter les projets de délibération soumis pour avis. Je vous indique d'ailleurs que Johanne KOUASSI devant représenter la Ville de Paris dans une réunion ce soir, nous décalerons ses délibérations si elle n'arrive pas à temps pour les présenter.

Mais nous commençons par la DGS 185 ; il s'agit des sept sites de baignades estivales et c'est Aïmane BASSIOUNI qui la rapporte.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Une délibération classique pour celles et ceux qui siégeaient déjà dans ce Conseil. Il s'agit de proposer une baignade estivale gratuite accessible à toutes et tous au parc sportif Georges Carpentier.

Cette année est une année un peu particulière parce qu'il s'agit d'une baignade sans baignade. Je vais vous expliquer pourquoi. C'est-à-dire que nous menons à bien des travaux importants de rénovation de

l'emplacement actuel où se situe habituellement la baignade. Néanmoins, nous allons relocaliser au sein de ce site tout un tas d'activités sportives à destination des plus jeunes tout comme des plus âgés, elles aussi gratuites. Voilà. Il s'agit de l'objectif de cette délibération. Et nous pouvons noter que cette animation estivale débutera le 4 juillet prochain et se terminera le 16 août.

M. LE MAIRE : Oui, elle est en effet posée chaque année sur le terrain de foot et la piste d'athlétisme en cours de rénovation, donc forcément, on ne peut pas la poser dessus.
Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, je vous en prie, Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui, merci, Monsieur le Maire. Nous sommes très réservés sur le principe de la gratuité puisque le service public a un coût et que l'on considère que chaque personne doit contribuer, même en fonction de ses moyens, avec un montant modique. Là, il s'agit de l'été qui est souvent caniculaire, donc la nécessité d'avoir un accès à l'eau s'impose pour, je dirais, même des raisons presque humanitaires. Mais le prix a un autre rôle, c'est qu'il est un régulateur. Et si c'est gratuit, le risque est qu'il y ait trop de demandes. Donc comment est géré l'afflux qui peut être excessif ? J'imagine évidemment qu'il y a des moyens de sécurité civile. Et quant à la baignade sans baignade, c'est un peu particulier. Voilà.

M. LE MAIRE : Non, pour ce qui nous concerne, ce sont des animations estivales et pas de baignade.

Jean-Baptiste OLIVIER : Et ce sont bien les habitants du 13^e ?

M. LE MAIRE : Ce sont essentiellement des habitants du 13^e, mais on ne demande pas la carte d'identité quand les gens arrivent. Aïmane BASSIOUNI ?

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur OLIVIER, pour votre question. En effet, cette baignade, de mémoire, accueille, a accueilli en tout cas, jusque-là, plus de 8 000 personnes pendant l'été, ce qui est quand même assez considérable et qui prouve aussi qu'un grand nombre de personnes ne peuvent pas ou partent pendant une partie des vacances, mais en tout cas ne partent pas en vacances. Cette baignade, je le rappelle aussi, est située dans un quartier populaire du 13^e arrondissement. C'est une volonté de la Majorité de pouvoir investir et de pouvoir animer ces quartiers.

Par ailleurs, sur la gestion - puisque c'est votre question - des flux, il y a une organisation très claire, très simple, qui est organisée par les services de la DJS, Direction Jeunesse et Sport, c'est que des créneaux sont dédiés à cette baignade. Et les flux, on ne déborde pas non plus de monde, c'est-à-dire que lorsqu'il y a beaucoup de personnes qui souhaitent se rafraîchir et aller à la baignade et que c'est déjà très pourvu, qu'il y a déjà beaucoup de monde, on leur propose, en attendant, d'autres activités et ensuite arrive leur tour. Il y a aussi des créneaux qui sont dédiés aux centres de loisirs, aux jeunes qui fréquentent les centres de loisirs, tout comme aussi les autres structures et associations du 13^e arrondissement.

Enfin, je voulais aussi saluer très chaleureusement l'ensemble de nos agents qui tiennent cette baignade, qui sont très impliqués et qui le font à cœur joie, ainsi que l'ensemble des associations qui s'inscrivent dans cette démarche. Ce ne sont pas uniquement les éducateurs sportifs et les agents de la Ville de Paris qui y participent, mais ce sont aussi beaucoup les associations sportives du 13^e, et donc nous les remercions très chaleureusement aussi.

M. LE MAIRE : Merci. Je vous en prie.

Marion BOTTOU : Oui, je voulais savoir s'il pouvait y avoir un système de réservation parce que c'est vrai que, quand il y a beaucoup d'afflux, ceux qui arrivent trop tard n'ont jamais de place. Ce qui serait bien, c'est de pouvoir gérer une réservation pour que les gens puissent s'inscrire et avoir un créneau réservé. Ce ne serait pas mal pour que tout le monde puisse en profiter. Voilà.

Puis, je voulais savoir quand est-ce qu'avait lieu la fin des travaux et qu'il y aurait baignade. Est-ce que l'an prochain, il y aura baignade dans le 13^e ou pas dans ce cadre-là ?

Aïmane BASSIOUNI : Mettre en place un système qui permet de réserver sa place, c'est un système qui ne marche pas, ne serait-ce que par un principe simple : lorsque l'on met en place une gratuité, cela n'engage pas forcément aussi les gens pour qu'ils puissent venir se baigner. On gère la population, les habitantes et les habitants qui viennent, donc il n'y a pas eu de dysfonctionnement jusque-là dans l'accueil des divers publics. Je ne sais pas si vous y êtes déjà allée, mais cela ne nous a jamais été remonté. Et pour y être allé un certain nombre de fois avec M. le Maire chaque été, on n'a pas eu de remarques de ce type. En tout cas, tout est fluide, tout marche bien ; et une nouvelle fois, je remercie encore nos agents qui font du très bon travail.

M. LE MAIRE : Non, mais pour que vous compreniez un peu la façon dont cela fonctionne, pour la baignade, d'abord, ce ne sont pas de grandes piscines mais des installations provisoires. C'est des créneaux de 45 minutes, donc ce qui permet de faire tourner évidemment les personnes. Quand les personnes sortent, elles ne peuvent pas rentrer évidemment immédiatement. Il y a beaucoup d'animations qui sont juste à côté de la piscine, donc on passe de la piscine à d'autres jeux en extérieur, etc., et avec évidemment la possibilité de se faire bronzer pour les parents à proximité.

Voilà comment cela fonctionne. En assurant ce *turnover*, ce ne sont pas des personnes qui restent toute l'après-midi pendant que les gens attendent dehors et cela se régule à peu près correctement. Est-ce que toutes les personnes rentrent quand elles arrivent ? Non, sans doute que non. Cela se régule pendant l'après-midi. Les personnes qui n'arrivent pas à rentrer dans une séance arrivent à rentrer à la suivante.

Je vais faire voter cette délibération.

DJS 185 : Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 39 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DAE 95 Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris

M. LE MAIRE : DAE 95, je laisse la parole à Rym KARAOUN-GOUEZOU. C'est l'attribution de deux contrats, parce que Paris était divisée en deux, concernant l'organisation des marchés découverts alimentaires, nos fameux marchés sur les différents quartiers du 13^e, mais aussi de tout Paris.

Rym KARAOUN-GOUEZOU : Merci, Monsieur le Maire. En tant que fille de forain et élue communiste, je veux d'abord dire mon profond attachement au marché alimentaire parisien. Les marchés ne sont pas simplement des lieux de commerce. Ce sont des lieux de vie populaire, de rencontre, de convivialité, des espaces où se fabrique au quotidien le lien social dans nos quartiers. Ils participent pleinement à l'identité de Paris et à la vitalité de ses arrondissements.

L'objet de cette délibération est de renouveler pour six ans les délégations de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens. Au-delà du renouvellement administratif, il s'agit surtout d'adapter ces marchés aux nouveaux enjeux :

- Améliorer les conditions de travail des commerçants ;
- Renforcer l'attractivité des marchés ;
- Développer les circuits courts ;

- Réduire les déchets ;
- Mieux répondre aux attentes des usagers.

Nous pouvons saluer plusieurs avancées prévues dans ces nouveaux contrats : le développement des espaces de convivialité, les mesures en faveur du tri et de la réduction des déchets, l'extension de la collecte des biodéchets, mais aussi les dispositifs de soutien au pouvoir d'achat, comme les promotions de fin de marché ou les paniers modérés.

Nous serons évidemment vigilants à la bonne exécution de ces engagements. Et parce que les marchés sont un bien commun populaire, merci de pouvoir voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention ? Allez-y, Monsieur PRUDHOMME, et ensuite Vincent BOULET.

Christophe PRUDHOMME : Oui, bien sûr, ce qui vient d'être décrit sur l'amélioration du service rendu est intéressant, mais il y a quand même un problème sur la gestion de ces marchés par des prestataires, pas qu'à Paris, mais là on a un article de presse, de *StreetPress*, assez détaillé sur les deux prestataires. Qui plus est, ce sont les mêmes prestataires depuis un certain temps, et ils changent d'arrondissement tous les six ans. Ce qui est décrit dans *StreetPress* - mais j'ai connu cela aussi lors d'une autre vie comme élu - il s'avère que les pratiques de ces sociétés qui gèrent les marchés sont assez contestables, et s'avèrent proches d'un fonctionnement de type mafieux, ce qui est décrit par un certain nombre de commerçants qui en souffrent. Et il s'avère que cet article décrit déjà des condamnations des deux familles - en plus, c'est des familles, quand je parle de mafia, c'est des familles - qui sont là depuis très longtemps, de père en fils. Il faudrait que l'on soit prudent, il faudrait que l'on soit très prudent. Et je pense que c'est dans l'intérêt de la Collectivité de ne pas se précipiter et de suspendre le vote en attendant que lumière soit faite sur les pratiques.

A priori, cet article est assez clair, et pour l'instant, il n'a pas été contesté par les deux sociétés et par les familles en question. Il serait donc malvenu que nous ayons une nouvelle casserole au niveau de la Mairie de Paris sur ce type de marché. Et nous, notre proposition est de ne pas voter cette délibération, de suspendre et d'attendre que la situation s'éclaircisse. Qui plus est, nous serions plutôt pour que l'on étudie aussi une gestion directe de ces marchés, sans délégation de service public, par un service de la Ville. Nous sommes une Ville d'une taille suffisante pour que l'on n'ait pas besoin de ces délégations de services publics pour gérer les marchés.

M. LE MAIRE : Merci. Vincent BOULET, ensuite, il y aura Morgane LACOMBE, et ensuite, il y aura Jean-Baptiste OLIVIER.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Rym a très justement rappelé l'importance que les marchés avaient pour les Parisiennes et les Parisiens. Dans l'état actuel, le Groupe communiste s'abstiendra sur cette délibération en attente du débat et des amendements qui pourraient être apportés à cette délibération au Conseil de Paris.

Nous souhaitons, en effet, préciser la délibération en apportant des garanties supplémentaires en matière de contrôle, notamment sur la suppression des encaissements en espèce pour la place des commerçants volants, sur la question de la rotation des placiers, et sur le renforcement de la présence de la police municipale lors du placement des commerçants volants. C'est donc une abstention d'attente, je dirais, en attendant la discussion du Conseil de Paris. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Morgane LACOMBE ?

Morgane LACOMBE : Oui, de la même manière, le Groupe Écologiste va s'abstenir parce que l'on a des réserves et nous sommes aussi dans l'attente de la prise en considération des amendements de notre Groupe au Conseil de Paris, bien que nous saluons les avancées évidemment qui ont été décrites par

Rym KARAOUN au sujet du développement des marchés alimentaires. Et nous soutenons, évidemment, cette démarche, mais on est aussi dans l'attente d'en savoir plus au sujet du choix des prestataires et de la qualité du contrat passé avec eux.

M. LE MAIRE : Merci. Jean-Baptiste OLIVIER ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui, merci, Monsieur le Maire. C'est un marronnier, on intervient à chaque fois sur ce sujet. En tout cas, depuis le précédent mandat, c'est original que ce soit une élue communiste qui doive défendre une délégation de service public. Ce n'est pas évident. Bravo ! Moi, je suis plutôt pour la délégation de service public, bien sûr. Mais quand cela ne donne pas satisfaction, il faut effectivement réfléchir à d'autres solutions. En l'occurrence, là, je ne suis pas d'accord. Il n'y a pas d'amélioration - au contraire - de la qualité du service. Il suffit d'y aller et Dieu sait si je vais souvent sur le marché Vincent Auriol pour voir la dégradation assez dramatique du niveau de ce marché, comme d'ailleurs la raréfaction absolue sur Jeanne d'Arc. Je ne parle pas seulement des marchés de semaine.

Aussi, nous nous abstiendrons sur cette délibération ; et évidemment, nous en débattons en Conseil de Paris. Je ne sais plus qui disait, Mme LACOMBE disait : « On attend de voir qui sera retenu », mais c'est marqué. C'est marqué qui est retenu, comme d'habitude, comme toujours.

M. LE MAIRE : Juste quelques éléments de réflexion, d'abord sur le marché et ensuite sur l'évolution de ce service pour les Parisiens, qui est important, qui est un des lieux importants où l'on se retrouve, et notamment les militants politiques, mais qui concerne évidemment d'abord les gens qui font leurs courses. Premièrement, la Ville de Paris avait décidé de découper Paris autrement que cela l'était précédemment pour introduire de la concurrence. Et moi, j'ai connu une époque où il y avait plus de concurrents. Mais il y avait Dadoun et Bensidoun, mais il y avait aussi Cordonnier Frères. Je dis les noms comme cela de mémoire. Il y en avait un quatrième aussi à l'époque. D'ailleurs, pas mal de dossiers ont été retirés, et au final, on se retrouve avec les deux mêmes dans la phase finale, ce qui était effectivement assez décevant. Et effectivement, on voit plutôt la raréfaction alors qu'ils interviennent toujours. D'ailleurs, Cordonnier Frères, je crois qu'ils gèrent des marchés en banlieue parisienne. C'est un peu dommage que le processus ne soit pas allé jusqu'au bout, mais ce sont des marchés publics. Personne ne les a empêchés d'y aller.

Deuxièmement, je crois que la loi interdit de ne pas accepter les espèces, mais vis-à-vis des placiers, je pense qu'il va falloir que tous les règlements se fassent par carte bleue. Maintenant, des cartes bleues portatives, cela existe. Il va falloir vraiment l'imposer. Je pense que c'est là-dessus d'ailleurs - j'ai entendu les Groupes politiques s'exprimer - qu'il va falloir préciser les choses sans doute par amendement. Aujourd'hui, vous allez faire vos courses, moi, le premier, je ne paye plus en liquide ou rarement, je paye quasiment tout le temps en carte bleue. Et il va falloir faire ainsi pour les placements des commerçants, cela évitera - cela ne fera pas tout - des tentations.

Et Monsieur PRUDHOMME, oui, j'ai lu des articles qui parlaient beaucoup du marché de Sarcelles, ils ne parlaient pas de marché parisien. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a aucune pratique illégale qui se passe sur nos marchés. Moi, je n'ai globalement, au fil des ans, pas pressenti les mêmes tensions que j'avais pu connaître il y a 15 ans, au sujet des placiers vis-à-vis des commerçants, mais peut-être que je me fais des illusions.

Mais surtout, je souhaitais m'exprimer sur l'évolution des marchés, parce que l'on voit bien que les pratiques changent et qu'il faut les accompagner. Et ce que je regrette, c'est la qualité d'accueil. Je ne vois pas le même effondrement que vous, Jean-Baptiste OLIVIER, mais sur la fréquentation, il y a quand même un tassement de la fréquentation, pas forcément sur tous les marchés. Blanqui, cela marche très bien. Maison-Blanche, il y a beaucoup de monde. Mais Jeanne d'Arc, je trouve que cela s'étiole un peu. En tout cas, il y a des chiffres disponibles auprès de la Ville de Paris. Et je pense qu'il faut y faire attention parce que cela fait partie de notre image de marque, cela fait partie de l'image de Paris.

Moi, je me bats beaucoup notamment pour qu'il y ait des possibilités de restauration sur place, qui changeront un peu la donne. Je pense qu'il faut que ces marchés, y compris en termes d'accueil, de visuel,

soient plus attractifs. Je ne demande pas à ce que les marchés se transforment en guinguettes, mais soient un peu plus accueillants, soient un peu plus colorés. Et d'une certaine manière, avec Rice Market et un certain nombre de restaurateurs de la communauté asiatique, on a montré vers quoi il fallait tendre.

Cela ne peut pas être un seul lieu de restauration, mais qu'il y ait des points de respiration avec des possibilités de restauration paraît nécessaire. Ce marché le permet. Ce sera à nous de pousser les délégataires à avancer vers là. On hérite, si vous avez bien lu la délibération, d'un nouveau délégataire. Je ne les connais pas, donc on va les rencontrer avec Rym KARAOUN-GOUEZOU prochainement pour les pousser à faire évoluer ces lieux. Je pense que pour qu'ils continuent à être des hauts lieux d'animation, il va falloir aussi qu'ils s'adaptent aux nouvelles réalités parisiennes.

Mais j'entends que le débat va se poursuivre évidemment au Conseil de Paris ; c'est là le lieu idoine pour présenter des évolutions et des amendements ou des vœux pour permettre un bon fonctionnement de ce marché.

Je vais soumettre cette délibération à vos voix. Normalement, quand le débat est clos, le débat est clos, donc je vous laisse la parole puis on prendra les bonnes habitudes après.

Marion BOTTOU : Non, c'était juste pour dire que les marchés parisiens étaient liés à l'image de marque de la Ville parce que dans les autres Villes européennes, on n'a pas ces marchés comme on a à Paris. Cela fait vraiment partie de l'identité de la Ville. C'est donc très important de les conserver parce que même les touristes aiment bien se promener dans les marchés parisiens. Et à ce propos, je voulais juste dire que peut-être s'il n'y a pas beaucoup d'offres, c'est qu'au niveau de l'appel d'offres...

M. LE MAIRE : Essayez de parler un peu plus dans le micro, on vous entend mal.

Marion BOTTOU : Je voulais dire aussi que s'il n'y a pas beaucoup d'offres, c'est peut-être qu'au niveau de l'appel d'offres, il y a un problème et qu'il n'y a pas assez de répondants pour que l'on puisse vraiment avoir beaucoup de gens intéressés qui répondent et qui se proposent d'aller sur ces marchés.

M. LE MAIRE : En tout cas, je ne le considère pas comme tel. Mais être délégataire de marché, cela ne s'improvise pas. D'abord, il faut trouver beaucoup d'employés qui sont prêts à se lever très tôt le matin pour installer les barnums parce que c'est tout de même quelque chose de très physique. Il faut trouver les lieux de stockage, il faut trouver les camions pour transporter tout cela. Et la Ville de Paris impose un certain nombre de prescriptions pour que cela ne soit pas trop polluant, etc.

Et là, sur l'organisation des prochains marchés, il y a beaucoup d'obligations en termes de propreté. On ne l'a pas mentionné pendant notre débat, mais on va obliger les délégataires et les commerçants, de fait, à limiter très drastiquement les déchets. Aujourd'hui, tout le monde met tout par terre, et c'est à la fois compliqué pour nos propres agents et pas très sympathique pour les Parisiens qui habitent autour. Je veux dire, vous avez tous vu des fins de marché, ce n'est quand même pas très agréable. Je sais qu'Antoine GUILLOU s'était beaucoup battu sur le sujet lors de la dernière mandature pour imposer justement ces obligations. Et des retours que l'on a entendus, c'est que les délégataires trouvent que ce n'est pas à Paris qu'ils gagnent le plus d'argent, et donc c'est peut-être pour cela aussi que cela a limité la concurrence. Après, je l'entends, mais évidemment, je ne suis pas capable d'en juger plus directement.

Je vais soumettre cette délibération aux voix de notre Conseil. J'ai entendu les différentes abstentions.

DAE 95 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Le Groupe LFI. Qui s'abstient ? Ceux qui l'ont annoncé, les trois autres Groupes.

POUR : 22 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

ABSTENTIONS : 16 (2LR/4 PC/10 EELV)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

2026 DLH 60 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création, de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP

M. LE MAIRE : Je passe à la DLH 60. Je vais laisser la parole à Antoine GUILLOU. Il s'agit de transformation et de réitération de garanties d'emprunts. On en a plusieurs ; la première concerne la RIVP.

Antoine GUILLOU : Absolument. Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, une délibération DLH 60 qui porte sur l'octroi de garanties d'emprunts, en l'occurrence, à la RIVP pour un programme de rénovation de travaux, globalement, sur l'ensemble du patrimoine de la RIVP. C'est un emprunt d'un montant de 15 millions d'euros, donc une délibération assez classique.

Comme vous le savez, la Ville accorde évidemment sa garantie aux emprunts contractés par les bailleurs sociaux pour réaliser soit de nouveaux immeubles, soit des travaux comme c'est le cas en l'occurrence.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, alors je vais la soumettre à vos voix. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. J'étais membre sortant du Conseil d'administration, je vais être NPPV. On est dans l'entre-deux. Je n'ai pas été redésigné pour y participer, mais le premier Conseil d'administration, à ma connaissance, ne s'est pas encore réuni, donc je vais être NPPV.

POUR : 37 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTIONS : 2 LR (MME OLLIE ET M. OLIVIER) ET MME BOTTOU

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DLH 61 Réitération de garantie d'emprunt finançant un programme de rénovation de logements sociaux réalisé par SEQENS situé 57, rue Clisson (13e)

M. LE MAIRE : DLH 61, il s'agit là aussi de garantie d'emprunt, cette fois-ci pour SEQENS.

Antoine GUILLOU : Merci, Monsieur le Maire. Oui, absolument. Garantie d'emprunt à hauteur d'environ 2 millions d'euros pour le bailleur SEQENS, et là, c'est pour un programme spécifique : le 57 rue Clisson. C'est un programme qui a été approuvé en 2018 par le Conseil de Paris. Il s'agit de réitérer la garantie qui était associée aux prêts correspondants.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur OLIVIER ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. Là, c'est une question. Comme vous venez de le dire, c'est un emprunt qui avait été garanti en 2018. C'est il y a très longtemps puisque c'était avant même le précédent mandat. Et nous sommes huit ans plus tard, donc comment cela se fait que les travaux n'aient pas été réalisés ? Qu'est-ce qui a bloqué ? Pourquoi la garantie est caduque ?

M. LE MAIRE : Antoine GUILLOU ?

Antoine GUILLOU : À ma connaissance, je pense que c'est une modification du contrat de prêt qui a été réalisé par le bailleur, donc il faut ajuster la garantie au nouveau prêt. C'est une renégociation du prêt du bailleur auprès de la Caisse des dépôts. Je pense que c'est cela.

M. LE MAIRE : Il me semble que c'est cela aussi.

Antoine GUILLOU : Je pense que c'est cela, sous toute réserve. Je pourrais vérifier des informations complémentaires auprès du service technique.

M. LE MAIRE : 57 rue Clisson, de mémoire, il y avait une opération.

(Intervention hors micro)

Antoine GUILLOU : Non, mais je pense que c'est quelque chose...

(Intervention hors micro)

Là, c'est SEQENS, en l'occurrence, parce que c'est le bailleur qui négocie, mais c'est quelque chose d'assez classique pour les bailleurs. S'ils arrivent à obtenir de meilleures conditions, c'est d'ailleurs de bonne gestion, s'ils arrivent à obtenir un prêt auprès de financeurs qui aient de meilleures conditions que celui qui avait été conclu initialement, c'est plutôt une bonne chose que - évidemment, les bailleurs, comme d'ailleurs le ferait n'importe quelle entreprise privée - les bailleurs cherchent à renégocier leurs conditions de financement. Cela me paraît aller dans le bon sens.

M. LE MAIRE : Moi, j'ai renégocié mon prêt, mais malheureusement, la Ville n'a pas garanti.

Antoine GUILLOU : Je crains que ce ne soit pas possible, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : J'ai eu un taux plus défavorable. Je vais soumettre cette délibération à vos voix.
DLH 61 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 38 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE : 2 LR (MME OLLIE ET M. OLIVIER)

ABSTENTIONS : MME BOTTOU

NPPV : M. COUMET

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2026 DLH 71 Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par ICF Habitat social

M. LE MAIRE : DLH 71, c'est toujours Antoine GUILLOU. Cette fois-ci, on passe à ICF, Habitat Social.

Antoine GUILLOU : Absolument. Même sujet, Monsieur le Maire, renégociation cette fois au profit d'ICF La Sablière. Et là, nous sommes sur un programme de rénovation de logements dans plusieurs immeubles, dans les 12^e, 13^e et 10^e. Pour ce qui nous concerne, c'est 107 logements rue Gandon qui bénéficieront de ce programme de rénovation d'ICF La Sablière. Et donc un emprunt pour ICF d'un montant d'un peu moins de 7 millions d'euros qui serait donc garanti par la Ville avec cette délibération.

M. LE MAIRE : Et très heureux que cette opération soit enfin lancée. Pas de demande d'intervention ?
DLH 71 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Deux contre et une abstention. Elle est adoptée.

POUR : 38 (DONT 2 POUVOIRS)
CONTRE : 2 LR (MME OLLIE ET M. OLIVIER)
ABSTENTIONS : MME BOTTOU
NPPV : M. COUMET
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2026 DU 41 PLU - Modification simplifiée n° 2 - Approbation

M. LE MAIRE : Nous passons cette fois-ci au PLU avec une deuxième modification simplifiée. Il y en aura d'autres d'ailleurs qui s'égrèneront tout au long de la mandature. Et c'est Antoine GUILLOU qui la rapporte.

Antoine GUILLOU : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. L'adjectif « simplifiée » s'appliquant à la procédure et pas forcément au contenu de la délibération, bien entendu.

Une délibération que l'on appelle « balai » dans le sens où elle rassemble beaucoup de modifications peu significatives du PLU, d'où le terme de « procédure simplifiée ».

En ce qui nous concerne, pour le 13^e, c'est une modification qui concerne le secteur Bédier Oudiné. Je simplifie, mais vous savez que le PLU comporte des règles relatives à la hauteur des bâtiments, au regard de la largeur des rues dans lesquelles ils sont construits, pour faire en sorte que la hauteur des bâtiments reste proportionnée à la largeur des rues, à un principe d'urbanisme. Et là, il y avait lieu d'ajuster quelque peu la hauteur maximum des constructions dans le secteur Bédier Oudiné pour respecter la règle et permettre au programme de la ZAC de se manifester.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Monsieur QNOUCH, et puis après, Jean-Baptiste OLIVIER.

Raphaël QNOUCH : Oui. J'ai lu attentivement ce document sur le PLU, et il y a beaucoup de questions qui sont restées sans réponse en ce qui me concerne. Je me suis concentré uniquement sur ce qui concerne notre arrondissement, donc la zone Bédier Oudiné. Et nous ne contestons pas par principe le fait d'apporter des modifications, mais il y a quand même un certain nombre de choses qui se posent. Parce que les hauteurs prévues par l'OAP, ce n'est pas simplement une question d'avoir une dérogation à 31 mètres au niveau de la hauteur. La vraie question est : que produit cette hauteur ? Et je n'ai pas eu la réponse à cette question. Que produit le fait d'introduire cette hauteur dans le quartier ?

Donc je pose mes questions : quels sont les effets de l'ensoleillement des logements déjà existants ? Quels sont les effets sur les vis-à-vis ? Quels sont les effets sur les vents, sur les couloirs d'air, sur les confort d'été ? Quelle proportion de pleine terre réelle au sol ? Quelle est la continuité végétale qui va rester entre les espaces publics, les cœurs d'îlots, les équipements ? Quelle est la qualité des rez-de-chaussée prévue ? Qu'est-ce qu'on fabrique comme façade urbaine vivante ? Ou est-ce qu'on fait simplement un front bâti de plus ?

Nous voulons donc qu'il y ait des simulations d'ensoleillement, qu'il y ait des garanties sur le confort d'été, qu'il y ait des engagements sur les espaces publics, avec une vraie lisibilité aussi pour les habitants de ce quartier qui, par sa géographie, est un quartier assez isolé comme cela pour que l'on ajoute des choses et des contraintes qui leur feront ressentir encore plus que c'est un quartier à part.

Le PLU bioclimatique, en tout cas en ce qui concerne le 13^e arrondissement de ce que j'ai pu voir, ne répond pas aujourd'hui à ces questions, n'offre pas ces garanties-là ; et donc en l'état, nous nous abstenons.

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVIER, vous avez demandé la parole. C'est bon ? Pas d'autres demandes d'intervention ? Antoine GUILLOU pour répondre, et je dirai quelques mots.

M. GUILLOU : Vous aurez compris que la délibération ne concerne pas l'ensemble de la programmation de la ZAC Bédier Oudiné. Je ne referai donc peut-être pas toute la discussion, mais volontiers pour la faire en dehors de la séance.

Mais juste rappeler évidemment que l'on aura dans ce quartier des rénovations très importantes d'immeubles, la création de nombre de mètres carrés d'espaces verts bien plus importante que ce qu'il y a aujourd'hui, et surtout dans un quartier qui est l'un des quartiers les plus populaires du 13^e et qui a aujourd'hui un certain enclavement par le cheminement des voiries. On aura un quartier beaucoup plus ouvert sur le reste du 13^e. Voilà, je crois, une programmation qui est nettement au bénéfice des habitants. Je ne rentre pas plus dans le détail puisque ce n'est pas tout à fait l'objet de la délibération, mais volontiers pour en discuter par ailleurs, évidemment.

M. LE MAIRE : J'ajouterai quelques mots. Le programme de Bédier Oudiné a été très profondément dédensifié par rapport aux prévisions et aux premières études de la Direction de l'Urbanisme. Il y a eu pas mal d'abandons de constructions possibles, y compris de logements, donc ce n'était jamais une décision facile à prendre. Mais il y a, par exemple, un immeuble de logements étudiants qui devait être en bordure du stade Pelé, qui a été supprimé. Il y a un plot, dans le cadre de la cité Chevaleret, qui a été supprimé. Il y a eu évidemment tout ce qui s'est passé sur l'école Franc Nohain. Au début, il était prévu de reconstruire complètement l'école Franc Nohain, de construire une école provisoire sur la place du Docteur Yersin, et de la réinstaller en la compactant parce qu'aujourd'hui, elle est très étendue, l'école Franc Nohain. Et puis on a décidé que tout cela n'en valait pas la peine et que finalement, avoir cette école avec une surface très étendue avait aussi ses qualités. On a donc décidé de reconstruire cette école sur elle-même en gardant la surface actuelle, qui est très, très importante par rapport au nombre d'enfants accueillis, mais tant mieux. Dans le programme, on a pu réinstaller notamment une grande salle qui permettra des représentations musicales. Vous n'êtes pas sans savoir que le Conservatoire fait un travail formidable sur l'école Franc Nohain et que cela devient une vraie ouverture d'esprit. Et c'était très volontaire de leur part d'ailleurs d'aller chercher l'école qui est sans doute la plus populaire ou, en tout cas, l'une des plus populaires du 13^e ; donc cette modification prend en compte ces évolutions.

On est sur la dé-densification et non pas sur le contraire. Cette modification prend en compte cette évolution que l'on avait déjà eu l'occasion de discuter pendant la précédente mandature. Vous n'étiez pas présent parmi nous, mais cela faisait partie des évolutions lourdes que l'on a imposées à cette évolution et à cette opération. Et je pense que c'était évidemment très favorable parce que j'avais moi-même des questionnements, et l'on a plutôt poussé les curseurs assez loin.

On a dégradé le bilan de l'opération, pour dire les choses aussi. Parce que les opérations d'urbanisme, il y a un bilan au bout, et l'on a dégradé aussi le nombre de logements produits. Ce qui n'était encore une fois pas simple comme décision, mais il faut trouver les bons équilibres dans la vie et je pense que l'on a trouvé le bon.

Je vais soumettre donc la DU 41 au vote de notre Conseil.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 36 (DONT 2 POUVOIRS)

CONTRE :

ABSTENTIONS : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH) ET 2 LR (MME OLLIE ET M. OLIVIER)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DU 63 ZAC Paris Rive Gauche (13e) – Projet « Bruneseau Paris 13ème » – Avis sur l'étude d'impact et le projet

M. LE MAIRE : Nous passons à la ZAC Paris Rive Gauche avec le Projet « Bruneseau Paris 13^e », avec un avis sur l'étude d'impact et sur le projet. Évidemment, en tant que Président de la SEMAPA, je ne voterai pas la délibération.

Antoine GUILLOU : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, une délibération qui porte sur l'avis du Conseil de Paris, donc en l'occurrence pour nous du Conseil du 13^e arrondissement, sur l'étude d'impact sur la ZAC Bruneseau. Un programme, là aussi, qui a été, comme vous le savez, beaucoup dédensifié par rapport à de précédentes versions.

Nous sommes aujourd'hui sur un programme d'environ 42 000 m² qui sont répartis pour moitié environ pour des surfaces de bureaux ; 15 000 m² pour des surfaces d'enseignement supérieur ; 4 000 m² pour deux salles de spectacle, et enfin un peu moins de 2 000 m² pour des locaux commerciaux.

Vous savez que, par ailleurs, le programme ne prévoit pas de logement puisque conformément au PLU, il n'y a pas de programme de logement à proximité du périphérique, donc évidemment c'est le cas du secteur Bruneseau.

Je ne reviens pas là encore sur toute la programmation puisque l'objet de la délibération est de donner un avis sur l'étude d'impact. En l'occurrence, une étude d'impact qui est plutôt positive sur les différents plans, que ce soit la biodiversité, que ce soit sur la thématique de la qualité de l'air ou la thématique du climat. Néanmoins, des points de vigilance qui sont notés et rappelés dans la délibération et qui devront être mis en œuvre. En tout cas, c'est ce que la Ville de Paris se propose d'acter par cette délibération, vigilance à l'égard des promoteurs sur un certain nombre de sujets : la qualité de l'air, on en parlait ; sur la question d'éviter dans la végétalisation des espèces comestibles compte tenu des mesures de qualité des sols qui ont été réalisées. Ce qui ne s'oppose pas à de la végétalisation en général, mais à de la végétalisation comestible en particulier. C'est dommage, mais c'est comme cela.

Et enfin, la vigilance à avoir sur les niveaux sonores liés au chantier, bien entendu, est quelque chose d'assez classique, mais pour autant important. Et au-delà du chantier, d'ailleurs, les questions de traitement acoustique des différents bâtiments, afin de faire en sorte que, d'une part, ils soient suffisamment isolés, eux, du bruit ambiant, et surtout que, pour ceux qui sont susceptibles de générer eux-mêmes du bruit, notamment les salles de spectacle, ce périmètre-là, c'est-à-dire la tranquillité des riverains, soit bien pris en compte. Brièvement.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il une demande d'intervention ? Marie-Pierre MARCHAND ?

Marie-Pierre MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. Je me suis beaucoup exprimée sur Bruneseau au cours de la dernière mandature. Dans un premier temps, c'était pour le Groupe Écolo, dans une logique qui était effectivement une logique de critique de l'ancien projet. Et je dois dire que je suis, nous sommes satisfaits de voir l'aboutissement de ce qu'a été un long combat sur ce secteur.

Sans refaire l'histoire, c'est vrai que grâce à la fois à des luttes, des luttes urbaines d'associations, de différents partis politiques, mais aussi par la capacité qu'il y a eu de pouvoir travailler, se remettre en cause avec le PLU qui est arrivé, je pense que l'on a échappé à un projet qui était - je crois que tout le monde a fini par en convenir - d'un autre âge, avec des tours très importantes qui auraient été le pendant des Tours Duos, mais qui étaient avec des logements, un programme uniquement fait de logements dans un environnement dont on sait tous qu'il est extrêmement pollué. Voilà.

Je salue le fait que l'on ait pu aboutir à un autre projet dans une logique, je dirais, de responsabilité parce qu'il est vrai qu'il y avait des enjeux financiers très importants à sortir de ce projet. Et c'était important, après l'avoir critiqué, de pouvoir trouver des modalités pour limiter le coût pour les finances de la Ville, tout en étant dans une logique intéressante.

Au bout du compte, on a une dédensification très importante, un changement d'affectation - j'en ai parlé - et on est au bord du périphérique, on a l'incinérateur d'Ivry. On aurait peut-être tous préféré avoir un bel espace vert, mais en l'occurrence, je crois que l'on a atterri sur un programme intéressant parce que l'on a aussi beaucoup insisté pour que l'on ne soit pas uniquement dans une logique de bureau et de logique marchande, donc que l'ESS y ait sa place. Il y aura des locaux universitaires, une salle de spectacle, je pense, qui est plutôt bien positionnée à cet endroit. Il faut donc continuer à être extrêmement vigilant sur la végétalisation. On attend tous la transformation du périphérique en boulevard urbain, et peut-être que là, on pourra aussi passer à une étape supérieure sur ce projet. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres demandes d'intervention ? D'accord, vas-y.

Nathalie LAVILLE : Oui, merci. Évidemment, nous sommes aussi très contents que l'ancien projet ait été abandonné. Cela nous aura évité des immeubles de grande hauteur et des logements sur une zone très polluée, puisque coincée entre le périphérique, mais aussi les maréchaux et l'incinérateur.

Sur le projet qui nous est présenté aujourd'hui, par contre, nous ne sommes pas satisfaits. Parce que se satisfaire d'un projet qui prévoit la moitié de sa construction pour des bureaux, c'est-à-dire 20 000 m² de bureaux, alors que l'on a 2 à 3 millions de m² vacants aujourd'hui de bureaux sur Paris, qu'en plus, on a la Tour Triangle qui va ouvrir et permettre à tout un tas de gens de s'installer dans leurs 70 000 m² de bureaux, donc construire de nouveau des bureaux là, franchement, c'est assez sidérant.

J'entends bien qu'il faut alléger les finances de la Ville, que cela permet de construire d'autres choses, mais à un moment, il faut réfléchir à comment on finance les travaux autrement qu'en le livrant aux bureaux. Cela n'est pas satisfaisant. Cela l'est d'autant moins que la zone dévolue aux espaces verts est extrêmement réduite ; ce n'est même pas 10 %. C'est-à-dire que l'on a un espace vert de 3 800 m² en pleine terre, alors que, comme je l'ai rappelé la dernière fois, on est dans une zone extrêmement dense. Il y a énormément d'habitants qui sont arrivés, que ce soit ou de ce côté-là ou de l'autre côté des Maréchaux. Il n'y a pas de parc ; il n'y a rien. Comment les gens respirent ? Franchement, je suis tout de même étonnée qu'aujourd'hui des écologistes se satisfassent de cela. Franchement, je crois qu'il serait important de réfléchir à bâtir sur cet espace-là un grand espace vert plutôt que 20 000 m² de bureaux. Voilà, merci. Évidemment, on est contre.

M. LE MAIRE : Il me semble cependant que vous avez voté la délibération de la réorientation de cette opération. Il me semble que si, mais on vérifiera. Monsieur OLIVIER avait demandé la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui, merci, Monsieur le Maire. C'est une forte antériorité sur l'opposition à ce projet que je revendique puisque moi, ce n'est pas au cours du dernier mandat, c'est au cours des trois derniers mandats. La première fois, c'était en 2010, au tout début, que je m'étais opposé à ce projet en dénonçant très précisément le fait que c'était encastré entre le périphérique, les voies de chemin de fer, l'incinérateur, etc., et que c'était impossible de faire vivre des personnes décemment à cet endroit. Et cela a été un combat important puisque l'on a même voté des vœux avec les Verts. C'est dire si j'y croyais à cette opposition à ce projet.

Aujourd'hui, c'est dédensifié ; aujourd'hui, il y a deux tours, les Tours Duos. Cela, c'est, on va dire, l'acte architectural. Mais il faut se satisfaire de ce progrès. Effectivement, on peut se dire qu'il y a trop de bureaux. Sur un autre projet sur lequel je n'ai pas pu avoir satisfaction, sur Austerlitz, je me suis beaucoup opposé à la construction de bureaux. Là, de toute façon, comme avait dit à l'époque le premier adjoint, Grégoire, c'était une queue de comète, donc on ne pouvait plus rien y faire. C'était quand même il y a cinq ou six ans. Maintenant, attention, évidemment que l'on aimerait faire des espaces verts partout, mais l'espace vert, cela coûte et cela ne rapporte rien, en tout cas, du point de vue de l'équilibre économique. Et l'équilibre économique, cela compte.

Je ne pourrais pas voter parce que je suis aussi de la SEMAPA, donc je crois qu'il faudra que je me mette à part. Mais l'équilibre économique compte, surtout dans une Ville surendettée. Voilà. On est donc obligé

aussi de construire des bâtiments qui sont susceptibles de rapporter, je dis bien « qui sont susceptibles de rapporter », et là, on verra ce que cela donne dans quelques années.

M. LE MAIRE : Merci. Il n'y a pas d'autres interventions ?

Monsieur GUILLOU veut répondre ou je la fais voter ?

DU 63 : je vais donc soumettre cette délibération au vote de notre Conseil. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Le Groupe LFI. Qui s'abstient ? Pas d'abstention. Merci. Elle est adoptée.

POUR : 35 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

ABSTENTION :

NPPV : MM. COUMET, GUILLOU ET OLIVIER

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

2026 DU 64 Autorisations de surplomb du domaine public dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles 16, rue Chaptal (9e), 9, rue Martel (10e), 3, rue d'Aligre (12e), 6-8, rue Küss (13e)

M. LE MAIRE : Je vais passer la parole toujours à Antoine GUILLOU pour la DU 64. Il s'agit d'une autorisation de surplomb du domaine public - nous en avons l'habitude - et nous sommes concernés par la rénovation thermique du 6-8, rue Küss.

M. GUILLOU : Merci, Monsieur le Maire. Oui, absolument, une des délibérations assez classiques pour des isolations thermiques par l'extérieur, puisque vous savez que cela peut impliquer d'augmenter très légèrement l'épaisseur des murs et amener certains immeubles à dépasser très légèrement sur le domaine public, en l'occurrence de 14 cm. Ce qui devrait être assez négligeable pour les usagers de la voirie ; et en revanche, une belle amélioration pour la qualité thermique de l'immeuble, en l'occurrence de la rue Küss. Pour information, le service des domaines a estimé la valeur de cette servitude à 3 600 euros qui viendront alimenter les caisses de la Ville, ce qui n'était pas le but premier de l'opération, mais c'est toujours une bonne chose de le noter.

M. LE MAIRE : Oui. Je ne suis pas sûr que cela suffira. On en parlera à Johanne KOUASSI. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DU 64 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 41 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DASCO 35 Caisses des écoles – Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville

M. LE MAIRE : Nous passons - en parlant de Johanne KOUASSI - à la DASCO 35. Une grande évolution relative aux modalités de conventionnement et de financement de la Ville. On commence par la DASCO 35.

Johanne KOUASSI : Exactement. Sachant que les DASCO 35, 36 et 48 parlent du même sujet, un petit pas pour Paris.

M. LE MAIRE : On va peut-être les présenter de manière commune.

Johanne KOUASSI : Oui, je pense, parce que c'est vraiment les différents pans du même sujet. Un petit pas pour la Ville de Paris, mais je l'espère, demain, un grand pas pour la simplification de la vie des familles, puisque c'est un projet qui a été lancé depuis quelques années et il en voit l'aboutissement. J'avais eu l'occasion personnellement de pouvoir y contribuer en tant que Conseillère déléguée au service public de proximité, donc j'en suis ravie.

Il s'agit du passage de la gestion administrative des caisses des écoles vers le système Paris Familles, que vous connaissez sûrement, qui gère aujourd'hui la facturation du périscolaire, des crèches pour les parents qui fréquentent les crèches. Et il manquait, pour simplifier l'ensemble des services aux familles liés au scolaire et au périscolaire, l'aspect restauration scolaire.

Plusieurs arrondissements ont donc fait le choix de basculer la gestion administrative de leur restauration scolaire vers ce système commun. Je les cite : Paris Centre, la Mairie du 5^e, la Mairie du 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e. Non, pas tous, mais bref, beaucoup d'arrondissements, y compris des arrondissements de l'Opposition. Voilà. Paris Centre, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 14, 19 et 20 ; j'espère que cela ira vers une plus grande simplification.

Cette première délibération porte sur le transfert de la gestion administrative.

S'ensuit la DASCO 36 qui accompagne avec un Règlement intérieur harmonisé pour les arrondissements qui ont intégré la plateforme Paris Familles et un autre modèle, là aussi homogène, pour les arrondissements qui ont fait le choix de ne pas intégrer la plateforme. Cela permet vraiment d'appliquer aussi des règles homogènes au sein de ces arrondissements, que le choix technique ait été fait dans un sens ou dans un autre. En tout cas, cela va aller vers plus d'homogénéisation, notamment sur le traitement de certaines situations familiales ou d'événements particuliers dans la gestion de la restauration individuelle.

Enfin, la DASCO 48 qui est un avenant à la Convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse des écoles du 13^e arrondissement, cette fois-ci, et qui vient vraiment marquer dans la Convention l'intégration au dispositif Paris Familles. Voilà. Je ne sais pas s'il y a des questions.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Nathalie LAVILLE ?

Nathalie LAVILLE : Merci. Je ne comprends pas bien pourquoi on nous présente ces délibérations, puisque la Ville de Paris a déjà envoyé aux familles l'information selon laquelle ils allaient désormais passer par ce dispositif. Est-ce que vous pouvez m'expliquer de quoi on discute parce que, là, on ne sert à rien ?

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Nathalie LAVILLE : Non, mais je n'ai pas fini. Je n'ai pas fini parce que j'allais vous dire ce que l'on allait dire, pour peu que cela vous intéresse puisque manifestement, la décision a déjà été prise, puisqu'on a déjà tout envoyé aux familles. C'est juste que pour nous, on ne va pas voter contre parce qu'effectivement il y a une simplification pour les familles. Néanmoins, d'abord, Paris Familles est un dispositif très onéreux, qui a connu beaucoup de difficultés dans sa mise en œuvre. On espère donc que ce rajout-là ne compliquera pas encore ce dispositif.

Par ailleurs, nous craignons que cela signe la disparition de la Caisse des écoles, tout simplement, parce qu'aujourd'hui, c'est elle qui collecte cet argent. Là, cela ne va plus être elle. Il y a une volonté de recentralisation de la Ville de Paris ; et il nous semble, à nous, important que les Caisses des écoles continuent parce que ce sont elles qui gèrent au mieux. Voilà.

Mais il y a déjà eu des projets pour que l'on ait de grandes centrales, une grande centrale d'achat. Si, cela a déjà été en discussion.

(Intervention hors micro)

Non, mais c'est le risque. C'est juste cela. C'est la raison pour laquelle nous alertons un peu parce que le risque est que cela ne se passe pas bien pour la Caisse des écoles. J'attends une réponse sur pourquoi cela a déjà été envoyé aux familles. Merci.

M. LE MAIRE : On va prendre l'ensemble des interventions.

Marion BOTTOU : Oui, c'était une question. J'aurais voulu savoir, pour les parents ou pour les établissements scolaires concernés, est-ce qu'il est prévu par la Ville de Paris de leur faire un *reporting* régulier sur l'état du financement de leur cantine scolaire, de leur enfant dans leur école, bien précisément ? Ou est-ce qu'ils n'auront plus d'informations du tout sur comment est l'état de financement de la cantine scolaire de l'établissement concerné ?

M. LE MAIRE : Je ne comprends pas la question.

Marion BOTTOU : C'est-à-dire que les parents pourraient vouloir savoir comment leur cantine scolaire se porte en termes financiers.

M. LE MAIRE : Mais il n'y a pas de financement cantine par cantine. Il n'y a pas de financement école par école. Cela n'existe pas. On n'est pas dans le privé ; on est dans la Caisse des écoles du 13^e avec le financement de l'ensemble des établissements, donc il n'y a pas de financement école par école. C'est pour cela que je me permets de vous demander de préciser.

Marion BOTTOU : Non, mais c'est parce que je pensais que les parents pouvaient savoir, au niveau de leur établissement, s'il y avait des problèmes ou pas à la cantine scolaire en termes de paiement, d'absence, de tout ce qu'il peut y avoir comme problème au niveau de la facturation. Et je pensais que cela pouvait intéresser les parents.

M. LE MAIRE : D'accord. En tout cas, cela ne fonctionne pas de cette façon, et l'on vous répondra évidemment sérieusement sur ce sujet. Pas d'autres demandes d'intervention ? Je laisse la parole à Johanne KOUASSI pour conclure ce débat sur les trois délibérations.

Johanne KOUASSI : Peut-être sur la forme, la décision d'aller ou pas sur la plateforme a été prise par les Maires d'arrondissement dans le cadre du mandat précédent. C'est des Maires qui étaient les uns et les autres élus, donc c'est à ce titre, au titre des délégations qui leur ont été données que la décision a été prise.

Ensuite, il y a eu tout un travail d'instruction ; et là, on arrive à une étape de finalisation avec finalement la traduction administrative dans le Règlement intérieur. En tout cas, techniquement, la bascule est déjà opérée. Maintenant, cela ne sert pas à rien dans le sens où, à un moment, quand une décision politique est prise, elle se traduit ensuite par des délibérations et des textes qui sont présentés à l'Assemblée. Là, le principe a déjà été acté, le principe de gestion a déjà été acté.

Sur vos craintes concernant une centralisation, je pense que c'est un bon exemple.

(Intervention hors micro)

Je pense que c'est un bon exemple parce que les mairies d'arrondissement - et je pense qu'on l'a tous déploré collectivement, les possibles effets de la loi PLM - ont aussi ce souci de pouvoir garder leurs prérogatives. Visiblement - et je comprends pourquoi - ce qui leur a été expliqué était assez clair, et c'était aussi ce qu'il y avait dans la délibération, mais je vais le rappeler. Il s'agit de la gestion administrative de la Caisse des écoles. La confection des menus et la préparation des repas restent inchangées, et je pense que c'est ce qui importe aussi le plus aux familles.

Et pour l'aspect tarification, cela a été un souhait aussi des mairies d'arrondissement, cela n'a pas été le cas du 13^e arrondissement, mais il y a des mairies, y compris d'Opposition, qui se sont retrouvées en difficulté pour gérer administrativement les Caisses des écoles. Il y avait aussi parfois des systèmes d'information spécifiques qui ont fait l'objet d'ailleurs d'attaques. Cela a donc été parfois un souhait vraiment actif des mairies d'arrondissement de ne plus avoir à gérer de façon informatique et administrative ce sujet. Et je pense qu'au-delà de la simplification, c'est aussi un travail de sécurisation de ces processus administratifs en arrondissement. Et cela a été vraiment de plein gré la volonté totale des arrondissements, donc il n'y a pas de volonté de mainmise.

Les cuisines centrales, cela n'a rien à voir ; ce n'est pas du tout ce qui est prévu par la délibération. D'ailleurs, cela a été un point de discussion très clair avec les mairies d'arrondissement : il s'agissait d'une bascule technique, administrative, de gestion ; et cela n'implique pas ce qui était craint. Voilà.

(Intervention hors micro)

Non, on ne verra pas ; je pense que les Maires d'arrondissement ont été élus, ils savent ce qu'ils veulent, et je pense que tout cela est extrêmement clair. Voilà, on verra ce que feront les mairies d'arrondissement, mais il n'y a aucune volonté, de toute façon, d'aller vers des cuisines centrales ou une homogénéisation de la préparation des repas, contrairement à ce qui a pu être insinué. Mais je pense que cela a été déjà assez clair dans la délibération.

Quant au sujet d'information des parents, elle restera intacte. Elle sera même plutôt facilitée parce que ce sera à travers le portail Paris Familles. Il y aura la gestion des présences, des absences, avec la possibilité d'échanger en cas de difficulté s'il y a une contestation sur le jour de présence. De ce point de vue-là, il n'y a pas moins d'informations avec le passage à Paris Familles.

Et si d'aventure, il y avait des inquiétudes sur la bascule vers la plateforme Paris Familles - parce que c'est vrai que pour la première fois sur la partie périscolaire, et justement petite enfance, il y avait eu quelques difficultés avec les usagers justement - là, il y a eu un soin particulièrement apporté pour ce projet-là grâce au constat et au retour d'expérience qui avait pu être fait sur la partie périscolaire et petite enfance. On va donc souhaiter que tout se passe au mieux pour la rentrée pour la restauration. Et il y aura beaucoup aussi d'agents et d'agentes qui seront au service des familles si d'aventure il y avait des difficultés. Voilà.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Johanne KOUASSI. Je voulais rajouter juste quelques mots, mais je ferai très court. En effet, c'est une décision des Maires d'arrondissement, mais on ne l'a pas prise seuls. C'est-à-dire qu'il y a eu des rencontres avec le Comité de gestion de la Caisse des écoles, avec les services de la Ville qui sont venus présenter le dispositif. On l'a vécu dans la Caisse des écoles du 13^e. Cela a permis d'ailleurs d'avoir des échanges riches et nourris, y compris sur les inquiétudes qu'il pouvait y avoir.

Évidemment, oui, il n'est pas question de re-concentration. Je me suis suffisamment battu contre cela pour ne pas l'accepter aujourd'hui. Il m'arrive de changer d'avis sur des questions, mais pas sur celles-là. Et je crois que j'ai pris la bonne décision à l'époque en bloquant cette proposition. Et je suis très heureux qu'elle n'ait pas été mise en œuvre.

Il n'est donc pas question de recentraliser la gestion quotidienne. Bien au contraire, on parle du paiement. Et il ne faut pas oublier une chose, c'est que cela va être une simplification, c'est une simplification très importante pour les parents puisqu'il y a un seul portail pour tout payer. On n'oblige pas à redonner les mêmes documents 15 fois, de se rejustifier sur les mêmes choses. C'est vrai que ce sont des situations que l'on a un peu toutes et tous vécues.

Sur la question des non-paiements, comme je vous l'ai indiqué, cela ne se fait pas école par école. En revanche, au niveau du Comité de gestion de la Caisse des écoles. On regarde très régulièrement la question des impayés. On est très proactifs d'ailleurs sur la question des impayés dans le 13^e, donc on en a moins, beaucoup moins. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas. Il y a des abandons de créances de temps en temps. Il y a aussi des abandons de créances pour des personnes qui sont en surendettement, etc. Cela fait partie des principes normaux et administratifs.

Je vous rappelle qu'il va y avoir, en même temps que cette évolution sur Paris Familles aussi, un principe de gratuité sur les tarifs les moins élevés, qui vont concerner les familles les moins fortunées. Là aussi, cela va être une évolution assez importante que la Ville évidemment va compenser au niveau des subventionnements aux Caisses des écoles.

Voilà juste quelques éléments pour compléter les propos de Johanne KOUASSI qui a présenté évidemment les choses parfaitement.

Je vais soumettre donc ces délibérations à vos suffrages.

La DASCO 35 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Pas de vote contre. Unanimité.

DASCO 36, même vote ? Même vote. DASCO 48, même vote ? Tout le monde est d'accord ? Même vote.

POUR : 38 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DASCO 36 Caisses des écoles - Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles

POUR : 38 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DASCO 48 Avenant à la Convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 13^{ème} arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

POUR : 38 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DDCT 70 Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions (85 500 euros) à 13 associations

M. LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 70 ; je laisse la parole à Marie-Pierre MARCHAND. Il s'agit du Fonds de Participation des Habitant.e.s sous le doux acronyme de FPH.

Marie-Pierre MARCHAND : Tout à fait, Monsieur le Maire. Effectivement, c'est dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires et ces 35 quartiers populaires qui, je le rappelle à chaque fois, dépassent le nombre de Quartiers Politiques de la Ville. Et cela, je dirais, c'est tout à l'honneur de la Ville d'avoir pu faire une géographie plus large.

Le FPH est un dispositif qui existe depuis le début des années 2000. Et comme son nom l'indique, il s'agit d'un fonds qui permet de financer des initiatives d'habitants. Dans le cadre de la Politique de la Ville, la participation des habitants est quelque chose d'extrêmement important puisque l'idée est vraiment de faire avec et pas seulement pour. Et cela permet aussi, dans le cadre de dispositifs financiers souvent assez lourds, - je renvoie effectivement à la question des appels à projets qui sont souvent complexes pour les petites associations, donc n'en parlons pas pour des habitants qui souhaitent développer des projets - d'avoir un processus d'instruction assez simple, qui est d'ailleurs confié à une association locale. Et cela permet de faire un projet d'embellissement de quartier, une fête de quartier, une sortie, etc. C'est un dispositif qui est effectivement important pour la vie locale, et qui a une croissance assez importante avec plus de 170 projets soutenus en 2025.

En ce qui concerne le 13^e arrondissement, nous avons une association, nous finançons une association vraiment historique dans ce domaine-là, qui est donc l'ARBP, et qui avait précédemment la gestion de l'ensemble du FPH sur tous les Quartiers Politiques de la Ville. Vous savez que dans le 13^e, les Quartiers Politiques de la Ville sont extrêmement dispersés, surtout le Sud de l'arrondissement. De ce fait, on a souhaité pouvoir avoir une autre structure qui travaille plus sur l'Est. C'est donc le CPA Oudiné qui, depuis un an environ, intervient pour être encore plus en proximité.

Par conséquent, il est demandé par cette délibération de pouvoir verser une somme de 4 500 euros à l'association pour assurer cette gestion. La même chose pour le CPA Oudiné, mais comme le CPA Oudiné a juste démarré l'année dernière, il a encore un reliquat de financement. C'est donc une somme qui ne sera pas versée directement en attendant que le reliquat soit utilisé. Je vous demande donc de bien vouloir voter pour cette subvention pour les projets des habitants.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc DDCT 70, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 37 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION : MME BOTTOU

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DDCT 71 Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (112750 €) à 32 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires

M. LE MAIRE : DDCT 71, toujours Marie-Pierre MARCHAND. Il s'agit de la mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires avec des subventions des associations.

Marie-Pierre MARCHAND : Voilà, toujours le même contexte avec des subventions de fonctionnement. C'est important parce qu'on sait tous que nos associations ont beaucoup de mal à survivre. D'autant plus qu'elles sont totalement - j'en reparlerai pour les adultes-relais - abandonnées par l'État comme on le sait tous. Je vous renvoie au mouvement associatif, à la grande manifestation qu'il y avait eu l'année dernière organisée par des Fédérations associatives, pour interpellier et lancer un cri d'alarme sur les baisses de

financement qui font que les associations qui font réellement vivre notre pays et qui tiennent notamment à bout de bras les quartiers sont de plus en plus en difficulté.

La Ville intervient et les soutient en termes de fonctionnement, au-delà des appels à projets, à travers des financements directs sur un certain nombre de sujets qui sont à la fois autour des initiatives écologiques, autour de l'animation avec les places populaires, autour du lien social, de l'accès à la culture, de l'accès aux vacances qui est extrêmement important, la facilitation de la pratique sportive.

Sur le 13^e, nous avons un financement pour plusieurs associations : Escale à l'Amiral, et dans tous les quartiers du 13^e, Amiral Mouchez ; du cinéma avec la Fabrique Documentaire sur la place Yersin, sur le quartier dont on parlait précédemment, Bédier Oudiné. Je ne vous les cite pas tous, mais on est sur le développement de l'animation du Vélo Solidaire, c'est extrêmement important, sur des sorties culturelles, sur un travail sur des actions sur l'alimentation « De la graine à l'assiette ». Et effectivement, là encore, projet écologique, soutenir Aventure Kacila, qui est une association qui fait un travail vraiment formidable dans ce domaine à Brillat-Savarin pour un séjour immersif dans un écolieu. Voilà.

Je le dis toujours, nos quartiers sont une source où il y a des gens extrêmement mobilisés sur les questions de transition écologique et on ne le sait pas assez. On essaie vraiment de les soutenir.

Voilà, je vous demande de bien vouloir adopter ces financements.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Marie-Pierre MARCHAND. Pas de demande d'intervention ? Je n'en vois pas.

DDCT 71 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention ? Deux abstentions ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 34 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTIONS : 2 LR (MME OLLIE ET M. OLIVIER) ET MME BOTTOU

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DDCT 73 Financement de 49 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 247 775 euros à 38 associations)
--

M. LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 73, avec un dispositif effectivement qui s'étiolé énormément. Il s'agit du dispositif des adultes-relais, avec des baisses drastiques de financement.

Marie-Pierre MARCHAND : Exactement. Comme je le disais tout à l'heure et comme vous le soulignez, il n'y a plus que ce dispositif adultes-relais qui permet de pouvoir aider les associations pour embaucher des personnes qui font fonctionner les assos. Et en l'occurrence, c'est le dispositif adultes-relais qui est positionné sur du travail de médiation et d'accompagnement des habitants. C'était effectivement la source ultime après la disparition de tous les autres postes aidés. Et ce dispositif, depuis maintenant deux ans, depuis le dernier contrat de Ville et les coupes budgétaires qui n'ont pas épargné, alors que les Quartiers Politiques de la Ville étaient relativement épargnés jusque-là, là, ce n'est plus du tout le cas. On a donc beaucoup moins de postes d'adultes-relais.

Il faut savoir que la Ville soutient ces postes, comme c'est une aide d'État qui permet de subventionner la quasi-totalité d'un poste à hauteur du SMIC au moins. Et il reste quand même un reliquat d'environ 5 ou 6 000 euros pour les associations. Et la Ville subventionne ce reliquat et donc permet que les associations puissent embaucher ces postes.

Encore une fois, c'est une source très importante dans le travail avec les habitants qui, comme vous le disiez, Monsieur le Maire, est mis vraiment à l'amende. On en a de moins en moins, donc raison de plus pour voter cette aide de la Ville sur les postes d'adultes-relais pour quatre associations : l'ARBP, j'en ai parlé

tout à l'heure, le Centre social 13 pour Tous, Courant d'Art frais et Femmes Initiatives, pour un montant global de 20 400 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention sur cette délibération ? Je la fais voter. DDCT 73 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 40 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DDCT 122 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 72564 euros pour 5 projets associatifs dont 1 lauréat BP 2024

M. LE MAIRE : DDCT 122, il s'agit de soutenir la rénovation de locaux associatifs.

Marie-Pierre MARCHAND : Voilà, toujours dans le même cadre, mais cette fois-ci en investissement parce que comme vous le savez, la question des locaux associatifs est aussi un point extrêmement important, déjà pour l'attribution de locaux, mais aussi pour leur aménagement. Il y a donc un soutien de la Politique de la Ville à la rénovation, à l'amélioration, à l'achat de matériel pour les locaux associatifs. Et là, il s'agit d'une subvention de 4 000 euros pour l'association Courant d'Art frais que l'on ne présente plus, qui joue un rôle très important dans les quartiers de l'Ouest, notamment à travers ses actions sur les marionnettes géants et tout le travail éducatif qui se fait autour de cela. C'est surtout cela qui est important. Là, il s'agit d'achat de matériel informatique et de mobilier. Je vous demande donc de bien vouloir aussi adopter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention ?

DDCT 122 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 40 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION : MME BOTTOU

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DSOL 55 Subventions de fonctionnement (315 620 euros) et subventions d'investissement (301 504 euros) soit 617 124 € pour 14 associations mettant en place des actions d'aide alimentaire et de solidarité.

M. LE MAIRE : Nous passons à Juliette SABATIER. On va parler social. On va commencer par la DSOL 55 et par des subventions à des associations qui s'occupent d'aides alimentaires et de solidarité.

Juliette SABATIER : Oui, je vous remercie, Monsieur le Maire. Ce sont des subventions de fonctionnement tout à fait classiques qu'il nous est demandé d'adopter. Pour ce qui concerne le 13^e, il y a une association plus particulièrement pour laquelle nous sommes concernés, mais je voulais mentionner plus généralement la subvention de fonctionnement qui va être versée à la Banque Alimentaire d'Île-de-France puisque tout le

monde la connaît. C'est cette Banque alimentaire qui organise les fameuses collectes en une fois ou en plusieurs fois tous les ans et qui est connue dans le milieu sous le petit nom de BAPIF, à qui il nous est proposé d'attribuer 50 000 euros. Et puis 90 000 euros pour l'association Août Secours Alimentaire ; j'aime bien la mentionner tous les ans parce que c'est l'association qui prend le relais des associations qui font de la distribution alimentaire, quelle que soit leur forme, quand les associations qui interviennent toute l'année s'interrompent pour les vacances d'été. Par ailleurs, elle est domiciliée dans le 13^e, donc Août Secours Alimentaire pour 90 000 euros.

Ce qui nous concerne vraiment plus directement, paradoxalement dans cette délibération qui porte sur des associations pour des actions d'aide alimentaire, ce n'est pas pour de l'aide alimentaire, c'est la boutique de vêtements solidaire de SOLIDAYA, que l'on nous propose de subventionner pour 8 000 euros pour l'année 2026.

Pour rappel, SOLIDAYA est une association qui tient une épicerie solidaire Rue de la Fontaine à Mulard et qui a ouvert il y a une paire d'années une boutique de vêtements solidaires. Les vêtements sont neufs, achetés à 30 % de leur valeur, revendus à 20 % de leur valeur ; et c'est très utile pour les habitants du quartier. L'idée étant aussi qu'en faisant baisser un petit peu les charges d'habillement, parfois on permet de préserver le reste à vivre des familles sur le côté alimentaire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, on en reparlera tout à l'heure à l'occasion des vœux. Pas de demande d'intervention ?

DSOL 55 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 41 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DSOL 77 Subventions de fonctionnement (7 504 608 €) et d'investissement (45 000 €) relatives à des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes en errance

M. LE MAIRE : Nous passons à la DSOL 77 et il s'agira cette fois-ci de soutenir des actions de mise à l'abri des publics familles et jeunes.

Juliette SABATIER : Oui, toute cette délibération illustre parfaitement l'engagement volontaire, volontariste de la Ville de Paris en faveur des publics sans abri, notamment des familles. En l'occurrence, on nous demande d'approuver des subventions de fonctionnement et d'investissement pour près de 8 millions d'euros pour faire fonctionner des lieux de mise à l'abri de familles et de jeunes. Notamment ici, il est question du financement des SMAP, Sites de Mise à l'Abri Provisoire, que la Ville a créé depuis 2023, majoritairement pour y mettre à l'abri des familles.

Pour le 13^e, nous sommes concernés par un site qui s'appelle le SMAP Léon-Bollée, parce qu'il se situe avenue Léon-Bollée, et qui met à l'abri en général une soixantaine de personnes, femmes avec des enfants ou parents avec des enfants. Et ce lieu est tenu par l'association ALTERALIA qui gère aussi un autre site dans le 9^e arrondissement, et plus ponctuellement qui tient des gymnases quand on fait des mises à l'abri en gymnase. Il nous est donc proposé de la subventionner pour ce site à hauteur de 1 162 123 euros.

M. LE MAIRE : Merci, merci beaucoup, Juliette SABATIER. Pas de demande d'intervention ? Je n'en vois pas.

DSOL 77 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, et sinon unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 40 (DONT 1 POUVOIR)
CONTRE :
ABSTENTION : MME BOTTOU
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

026 DFPE 142 Subventions et trois conventions à cinq associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents enfants et à favoriser les échanges entre pairs

M. LE MAIRE : DFPE 142. Je passe la parole à Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE. On va examiner les libérations qui ont trait à la petite enfance, et l'on commence par les associations qui s'occupent du lien parents-enfants.

Bérangère AÏCHOUN BAPTISTE : Tout à fait. La première délibération que je vous présente ce soir est une délibération pour des subventions de fonctionnement pour deux associations dans le 13^e. que sont PAPOTO et Stop VEO ; VEO étant le sigle de Violence éducative ordinaire. Ces deux associations ont participé à l'animation « Café des parents », notamment à la crèche familiale 49 Masséna, la Halte-garderie Ivry, et au lieu d'accueil multi-accueil Italie.

M. LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention ?
DFPE 142 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 41 (DONT 1 POUVOIR)
CONTRE :
ABSTENTION :
NPPV :
LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DFPE 224 Subventions (16 834 431 euros), avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

M. LE MAIRE : DFPE 224, on passe dans les subventions classiques, les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs avec plusieurs établissements petite enfance.

Bérangère AÏCHOUN BAPTISTE : 224, cette délibération concerne les associations La Croix-Rouge et ABC Puériculture.

- La Croix-Rouge gérant notamment la crèche qui se situe au 42 rue Vandrezanne, qui est une crèche qui a 40 places ;
- Et l'association ABC Puériculture qui a deux lieux d'accueil dans le 13^e : Nuage d'Ours pour 20 places, et Fabrique des Ours, 23 places.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Il y avait une demande d'intervention ? Pardon, je n'avais pas vu, Monsieur PRUDHOMME.

Christophe PRUDHOMME : Oui, là, il nous est présenté uniquement les établissements qui se situent dans le 13^e. Mais pour cette délibération, ainsi que pour la 239, il y a un certain nombre de subventions qui nous posent problème.

M. LE MAIRE : C'est la DFPE 224, Monsieur PRUDHOMME.

Christophe PRUDHOMME : Pardon, excusez-moi. Je suis trompé. C'est la 224 ?

M. LE MAIRE : Oui. La 239, j'ai dit en début de séance qu'elle n'était pas à l'ordre de jour.

Christophe PRUDHOMME : Non, ce que j'ai dit, c'est que j'ai le même problème avec la 239, mais j'interviens bien sur la 224. Oui, j'ai le même problème sur la 239.

M. LE MAIRE : Allez-y.

Christophe PRUDHOMME : Ces établissements de garde et d'éducation des jeunes enfants doivent respecter un certain nombre de règles de la République et de la laïcité. Comme nous avons longuement discuté d'un certain nombre de problèmes avec l'enseignement catholique, en particulier avec le collège lycée Stanislas, là, nous avons un problème avec un certain nombre d'établissements qui sont des crèches confessionnelles.

Qu'il y ait des associations d'origine confessionnelle qui exercent dans le milieu et qui développent des activités dans le domaine associatif, social, éducatif, pas de problème à partir du moment où ils respectent un certain nombre de règles qui doivent être les mêmes pour tout le monde.

Or, quand on regarde les associations Gan Menahem, Gan Yaël, le Centre Israélite de Montmartre, ce sont des associations qui affichent clairement leur prosélytisme en faveur de la pratique du judaïsme, ce qui pose problème. Les parents ont le droit de mettre leurs enfants dans les établissements de leur choix, mais par contre, qu'il y ait des financements publics, pour nous, c'est un véritable problème.

Aussi, nous demandons qu'il y ait un vote dissocié sur cette délibération, comme sur la 239, où l'on a également le même type d'association. Voilà, il faut que l'on soit clair sur ces questions. Il y a eu beaucoup de débats sur le lycée De LISLE, sur les établissements catholiques, donc on doit traiter l'ensemble de ces problèmes confessionnels de la même manière.

M. LE MAIRE : En tout cas, il n'y a pas de crèche du 13^e concernée par votre intervention. Écoutez, je veux bien un vote dissocié, donc on va faire un vote dissocié. L'ensemble des délibérations, à part celles que vous avez citées ? Monsieur AQUA ?

Jean-Noël AQUA : D'habitude, j'avais le souvenir qu'il n'y avait pas de vote dissocié, donc la question ne se posait pas.

M. LE MAIRE : On ne va pas se poser, on va le voter.

Jean-Noël AQUA : S'il y a un vote dissocié, nous, nous sommes cohérents avec notre position.

M. LE MAIRE : Non, mais je vais faire voter la délibération sans vote dissocié.

DFPE 224 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 32 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH), 5 PC (MMES KARAOUN-GOUEZOU, GAUTHERON, MM. AQUA, BOULET ET COURBAN)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DFPE 225 Subventions (2 149 887 euros), avenants aux CPO passées avec 20 associations du groupe 3 gestionnaires de crèches parentales et subvention d'investissement (7 178 euros)

M. LE MAIRE : DFPE 225, toujours Bérangère AÏCHOUN BAPTISTE.

Bérangère AÏCHOUN BAPTISTE : Merci. Dans la DFPE 225, ce sont des subventions pour deux associations à nouveau :

- « Capucine et Papillons, Jardin d'enfance », dont le lieu d'accueil est situé rue Clisson, et qui propose 18 places ;
- La crèche parentale « Pirouett' », qui est 147 boulevard Blanqui, qui propose 16 places.

Même chose.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

DFPE 225 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Je vous en remercie.

POUR : 41 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DAC 39 Subvention (159.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Maison Ouverte (13e)

M. LE MAIRE : Nous passons aux délibérations culturelles. Je laisse la parole à Alexandre COURBAN. On commence par l'association La Maison Ouverte qui gère un établissement, qui s'occupe des enfants notamment ; DAC 39.

(Intervention hors micro)

Oui, je l'avais indiqué en début de séance.

Alexandre COURBAN : Merci, Monsieur le Maire. Avant de dire quelques mots de contextualisation sur ces sept délibérations de la DAC, je souhaiterais pouvoir affirmer ce soir notre solidarité pleine et entière avec la Maire du 10^e arrondissement de Paris, Alexandra CORDEBARD, qui a été agressée samedi 6 juin par des militants d'Extrême Droite qui ont tenté d'empêcher l'ouverture d'une église dans laquelle était programmée une œuvre dans le cadre de la Nuit Blanche. Comme l'a indiqué le communiqué de l'Hôtel de Ville, Paris veillera aujourd'hui comme demain à protéger le monde de la culture des fondamentalismes conservateurs et réactionnaires. Vous pouvez compter sur nous. Vous pouvez compter sur moi.

Revenons au contexte de présentation de ces sept délibérations. D'abord, pour rappeler un chiffre : moins 170 millions d'euros, c'est le nouveau coup de rabot qu'a subi cette année le ministère de la Culture. Merci Rachida DATI. Merci Catherine PEGARD. Ce nouveau retrait de l'État s'additionne de difficultés budgétaires auxquelles les choix du gouvernement contraignent trop de Collectivités locales comme la nôtre, dont les capacités d'agir sont essentielles dans les politiques publiques culturelles. Dans tout le pays, les Directions régionales aux affaires culturelles annoncent des baisses ; et c'est le cas, par exemple, pour le 13^e pour Bétonsalon, la DAC 120 que nous examinerons tout à l'heure.

Ces nouvelles baisses s'ajoutent à la crise qui frappe durement toute la chaîne économique et culturelle. Pendant ce temps, les forces du marché avancent leurs pions ; les uns pour constituer des monopoles qu'il

deviendra bien vite difficile de contenir, et les autres en croisade pour promouvoir les réactionnaires dans une bataille culturelle assumée sans vergogne.

De son côté, la Ville de Paris résiste, 250 millions d'euros au budget 2026, en défendant des politiques publiques ambitieuses, des festivals, des salles, en protégeant artistes et programmeurs des velléités de censure qui surgissent à nouveau. Pour combien de temps ? Il faut une prise de conscience de chacun et de chacune ici.

Revenons maintenant à la DAC 39. Il s'agit d'octroyer une subvention de 159 000 euros à l'association La Maison Ouverte, qui est la gestionnaire du théâtre Dunois, théâtre tourné vers la jeunesse. Théâtre dirigé par Christophe LALUQUE, qui assure 250 représentations par an à la fois au théâtre et, en même temps, en parallèle, une programmation hors les murs, dans les lieux du quotidien, que ce soit crèches, établissements scolaires, bibliothèques, pour toucher des publics éloignés des équipements culturels.

Hier après-midi encore, j'ai pu observer le plaisir des enfants de découvrir une pièce, une pièce qui mêlait musique contemporaine et marionnettes. Ce en quoi je nous invite à voter en faveur de cette subvention de 159 000 euros, qui en réalité est un solde de 63 600 euros après déduction des aides déjà votées par la Ville de Paris.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Monsieur PRUDHOMME ?

Christophe PRUDHOMME : Oui, ce n'est pas sur la délibération, mais sur ce qu'a subi notre collègue Alexandra CORDEBARD. Il est important qu'on lui apporte le soutien le plus entier et que l'on médiatise ce soutien parce que le traitement par les médias est très sélectif sur ce type d'évènement. Et là, on a eu peu d'informations. Cela n'a pas fait la une sur CNEWS, y compris sur la télévision publique.

Le fait qu'il y ait une expression forte, et j'espère qu'il y aura une expression forte du Maire de Paris, je ne sais pas s'il le fera, mais nous le ferons pour protester contre le fait que ce type d'incident n'a pas eu la médiatisation qu'elle mérite dans la situation politique que nous connaissons actuellement.

M. LE MAIRE : Merci. Merci à vous. Je me suis moi-même exprimé évidemment sur le sujet en apportant tout mon soutien à Alexandra CORDEBARD, comme j'ai eu l'occasion de le faire plus directement évidemment en sa direction.

Je reviens à la délibération DAC 39, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 39 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV : MM. COUMET ET COURBAN

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DAC 46 Subvention (1.000.000 euros) et avenant à convention avec l'association Parisienne pour l'Animation Culturelle - Théâtre 13 (13e)

M. LE MAIRE : On passe à la DAC 46. Et il s'agit cette fois-ci de la subvention qui permet au Théâtre 13 de fonctionner.

Alexandre COURBAN : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Effectivement, comme vous venez de l'indiquer, c'est une subvention de fonctionnement d'un montant d'un million d'euros - en réalité, un solde de 400 000 euros après l'acompte de 600 000 euros qui a été versé - pour le fonctionnement du Théâtre 13. Je rappelle qu'il dispose de deux salles dans notre arrondissement : le Théâtre 13 Glacière, boulevard Auguste Blanqui, et le Théâtre 13 Bibliothèque, rue du Chevaleret.

Théâtre dirigé par Lucas BONNIFAIT qui privilégie les écritures contemporaines. Et actuellement, au Théâtre 13 Glacière se tient le festival de mise en scène, qui vise à encourager, soutenir et accompagner pendant un an de jeunes metteurs en scène et metteuses en scène, en leur proposant de donner à voir leur spectacle, dont l'un d'eux, le lauréat de ces six finalistes, sera donné à jouer au Théâtre 13 l'année prochaine.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup des demandes d'intervention sur le Théâtre 13 ? Je n'en vois pas, donc je vais faire voter ce reliquat de subvention.

DAC 46 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie pour eux.

POUR : 37 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION : MME BOTTOU

NPPV : MM. COUMET ET COURBAN

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DAC 53 Subvention (680.000 euros) et avenant à convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC SARL) de Rue et de Cirque (13^e)
--

M. LE MAIRE : On passe à 2r2c, qui va d'ailleurs beaucoup intervenir, je crois que c'est le week-end prochain, notamment dans le parc de Choisy. DAC 53, toujours Alexandre COURBAN.

Alexandre COURBAN : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une subvention de 680 000 euros, en réalité 136 000 euros après acompte déjà versé à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif De Rue et De Cirque (2r2c), qui a une fabrique rue Watt dans un espace de travail de 500 m², dirigée depuis l'année dernière par Marie CHAPOULLIE.

Je tiens à souligner que nous avons la chance d'avoir aussi une femme qui dirige l'un des établissements culturels de notre arrondissement, qui fait une large place aux cirques et aux arts de la rue, qui a accueilli l'année dernière plus de 22 compagnies en création, lesquelles donnent à voir ensuite un certain nombre de spectacles, entre autres, comme vous l'avez rappelé, à l'occasion du festival Le MégaWATT qui s'est ouvert le 27 mai et qui se terminera le 20 juin. Et 2r2c a des actions sur tout le territoire. Parfois, elles sont modestes, comme du côté de la place de la Vénétie, et pourtant, elles sont toujours de qualité.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention sur 2r2c ? Je n'en vois pas, donc je vais soumettre à vos voix.

DAC 53 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 40 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION : MME BOTTOU

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DAC 82 Subventions (215.000 euros) et conventions avec l'association Union des Musiciens de Jazz et la société El Alamein, avenants aux conventions avec l'association Centre Mandapa et la Société Petit Bain

M. LE MAIRE : On passe à la DAC 82, qui concerne là aussi des associations et des structures bien connues, l'UMJ qui est aux Frigos, El Alamein, la Péniche et le Centre Mandapa, et aussi la Société Petit Bain.

Alexandre COURBAN : Tout à fait, quatre structures, Monsieur le Maire, qui sont bien connues et pour lesquelles on propose donc une subvention de 35 000 euros en ce qui concerne l'Union des Musiciens de jazz qui est installée aux Frigos ; El Alamein, 25 000 euros ; le Centre Mandapa, 30 000 euros ; et Petit Bain, 125 000 euros, qui sont en réalité 50 000 euros après l'acompte qui a déjà été versé par la Ville.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention à ce sujet ?
DAC 82 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 41 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION : MME BOTTOU

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DAC 120 Subventions (1 618 000 euros) et avenants aux conventions avec les associations Glassbox (11e), Bétonsalon (13e), Immanence (15e) et Institut des Cultures d'Islam (18e)

M. LE MAIRE : On va présenter les deux prochaines délibérations en même temps. Il y en a une qui concerne plusieurs associations et l'autre uniquement Bétonsalon, mais la première nous concerne uniquement pour Bétonsalon, donc on va présenter les deux.

Alexandre COURBAN : Merci, Monsieur le Maire. Bétonsalon est le seul centre à Paris qui a le label d'art de Centre d'Art contemporain d'intérêt national. Nous avons d'une certaine façon un pavillon de la Biennale d'art contemporain de Venise en permanence du côté de l'esplanade Vidal-Naquet, avec une programmation extrêmement exigeante qui, là, actuellement est autour de la cinéaste expérimentale féministe d'origine britannique Sandra LAHIRE. Centre d'art et de recherche reconnu d'intérêt national par le ministère de la Culture, qui est aussi un centre de soutien à la création artistique contemporaine. Il se déploie sur d'autres territoires parce qu'il y a un certain nombre d'actions en direction des écoles qui sont à proximité de Bétonsalon. Je pense à l'école Balanchine ou encore à l'école Louise Bourgeois. Et là, il nous est proposé une subvention d'un montant qui correspondra, après acompte, à 100 000 euros pour l'un. Et pour le deuxième, puisque vous me proposiez, Monsieur le Maire, de grouper la DAC 122 avec la 120, il s'agit d'une subvention d'équipement en vue d'acquérir des logiciels de bureautique et de cybersécurité afin de renouveler le parc informatique obsolète de cette structure que je vous invite à aller visiter.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention sur ceci ? Je vous en prie.

Marion BOTTOU : Si, je m'étonne parce que j'ai trouvé dans les documents que Bétonsalon, c'est 83 % de subventions publiques. Cela atteint des sommets, tout confondus évidemment, pas que cette délibération, mais quand on met tout bout à bout, 83 % de subventions publiques, je trouve que cela fait beaucoup. Cela m'a étonnée.

Alexandre COURBAN : Vous avez raison, Madame, les Centres d'art contemporain bénéficient de deux types de financements. Le premier, ce sont les achats d'un certain nombre de milliardaires qui leur permettent de défiscaliser leurs revenus, d'agrandir des collections, éventuellement de les donner à voir. Et dans d'autres cas, c'est l'État, c'est la France, le gouvernement, la Région, ici la Ville de Paris, qui vient en aide et en promotion à ce type de centre.

Je disais que nous avons la chance d'avoir l'équivalent d'un pavillon de la Biennale de Venise en plein Paris. Il est vrai que ces structures exigeantes, qui nous conduisent à découvrir d'autres choses que parfois auxquelles nous ne sommes pas culturellement éduqués, méritent effectivement un soutien, sinon elles ne parviendraient pas à boucler leur budget.

M. LE MAIRE : Désolé pour cette petite perturbation, on m'a envoyé la vidéo du bal de la classe de mon fils cet après-midi, qui avait l'air très animé. Je vous prie de bien vouloir m'excuser. Je vais reprendre mon sérieux.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je vais donc la soumettre à vos suffrages, cette délibération d'ailleurs.

La DAC 120 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Rym KARAOUN-GOUEZOU : Excusez-moi, Monsieur le Maire, je vais être NPPV, je siège à l'Institut des Cultures d'Islam.

M. LE MAIRE : D'accord. Et DAC 122, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 36 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION : 2 LR (MME OLLIE ET M. OLIVIER)

NPPV : MME KARAOUN-GOUEZOU ET M. COURBAN

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DAC 122 Subvention d'équipement (15 660 euros) et convention avec l'association Bétonsalon (13e)
--

POUR : 39 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION : MME BOTTOU

NPPV : M. COURBAN

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026 DAC 347 Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens

M. LE MAIRE : On passe à la DAC 347 pour terminer ces délibérations culturelles, et l'on parle du soutien au cinéma cette fois-ci.

Alexandre COURBAN : Oui, merci, Monsieur le Maire. On parle soutien du cinéma indépendant qui existe encore dans ce pays. Il est vrai qu'à l'heure de la bollorisation du cinéma et en l'absence d'une loi antitrust qui permet à un groupe d'absolument tout maîtriser, depuis la production du film jusqu'à sa diffusion et sa

promotion, il est important que la Ville de Paris apporte son soutien à un certain nombre d'établissements cinématographiques. Et dans le 13^e arrondissement, c'est son soutien au cinéma l'Escurial pour un montant de 20 000 euros.

Évidemment, je vous invite à apporter le soutien de la puissance publique, quand bien même cela peut choquer certaines personnes dans cette salle ou parmi cette Assemblée, afin que les arts puissent exister.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DAC 347 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 41 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DPE 20 Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi
--

M. LE MAIRE : DPE 20, je laisse la parole à Seindé DOUCOURE. Il s'agit de conventions et d'avenants avec des structures œuvrant pour le réemploi.

Seindé DOUCOURE : Bonjour. Cette délibération s'inscrit dans le – je vais lire - PLPDMA, qui vise la réduction des déchets, notamment en les revalorisant. La Mairie subventionne des structures de réemploi et de recyclerie ; et dans le 13^e, nous en accueillons deux. Une première qui est pionnière de par son ancienneté, qui s'appelle Ma Ressourcerie, qui a collecté plus de 43 tonnes de dons. Et elle emploie plus de six salariés. Actuellement, elle propose aussi des activités en son sein ; et elle a une newsletter pour informer les habitants sur les déchets. Enfin, elle propose des activités de solde.

Pour cette première association, la mairie propose une subvention de 20 000 euros, des frais de fonctionnement.

Et pour la deuxième association, c'est « 13 Avenir, le Comptoir Bédier ». « Le Comptoir Bédier » est une entreprise à but d'emploi qui a été installée dans le cadre du Territoire Zéro Chômeur, et qui a ouvert aussi une Ressourcerie où ils vendent des vêtements dédiés aux plus jeunes. Ils proposent plusieurs ateliers. Ils ont accueilli plus de 400 personnes ; et ils ont collecté vers plus de 4,6 tonnes en 2025.

On leur propose donc de signer un avenant pour une subvention de 10 000 euros en frais de fonctionnement aussi. Voilà.

Je vous invite à voter cette subvention pour deux associations qui travaillent à la réduction des déchets et à la revalorisation dans le 13^e arrondissement. Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'en profite pour signaler que le « Comptoir Bédier » est un très beau lieu qui est pris en charge dans le cadre du développement de Territoire Zéro Chômeur, que le dispositif est à nouveau très fortement interrogé par l'État, pour ne pas dire menacé. Et cela va faire partie évidemment de nos sujets de grandes préoccupations dans les semaines qui viennent.

Une fois cela dit, je ne vois pas de demande d'intervention, donc je vais faire voter cette double subvention.

DPE 20 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 41 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

2026 DEVE 30 Avenants à deux conventions de subventionnement avec l'association Les fourmis qui jardinent en vue de la réalisation de son projet d'agriculture urbaine sur la toiture de l'école Dunois (13e)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DEVE 30 avec le retour des « Fourmis qui jardinent » enfin, après beaucoup d'interventions auprès de la Préfecture de police pour obtenir l'autorisation de poursuivre leurs activités. Et je laisse la parole à Mathis GROSSNICKEL.

Mathis GROSSNICKEL : Merci, Monsieur le Maire. Pour cette délibération DEVE 30 qui nous est soumise pour avis, elle a pour but d'autoriser la signature de deux avenants à deux conventions de subvention à l'association « Les Fourmis qui jardinent ».

« Les Fourmis qui jardinent », pour celles et ceux qui ne connaissent pas, est une association créée en 2020, qui est établie à l'école Dunois et qui a pour projet de faire de l'agriculture urbaine. C'est assez impressionnant. Je vous invite vraiment à vous y rendre dès qu'ils vont rouvrir leur jardin au public. Voilà, ils sont établis sur plus de 1 600 m² de terrasses. Vous connaissez l'école Dunois, il y a plusieurs terrasses consécutives. Ils sont installés sur toutes les parties des terrasses, donc jusqu'en haut ; et c'est vraiment impressionnant. C'est une super association qui a des salariés, beaucoup de bénévoles, qui est une association très dynamique, mais qui a eu des difficultés ces dernières années, notamment avec la Préfecture qui demandait sans cesse de nouveaux travaux pour pouvoir accueillir du public. On a enfin reçu, il y a quelques jours, il me semble la semaine dernière, la réponse de la Préfecture qui autorise la réouverture au public de ces terrasses et donc qui va permettre à l'association de relancer ses activités.

Mais pour cela, il y avait différents financements qui étaient proposés par la Mairie dans le cadre notamment du projet des Parisculteurs et du budget participatif, dont l'association était lauréate à ses débuts. Mais en raison de ces difficultés par la Préfecture, ils n'ont pas pu faire ces investissements. Elle peut enfin les faire, mais cela demande de faire un avenant aux conventions pour rallonger la durée de deux ans et leur permettre de faire ces investissements. En l'occurrence, c'est notamment une serre qui permettra de développer les cultures et surtout d'accueillir du public dans de meilleures conditions.

Voilà pour cette superbe association qui va enfin pouvoir rouvrir, donc normalement, il y aura - je vous informe - un moment public. Ils vont rouvrir en septembre avec un accueil aux habitants. On n'a pas encore la date précise, mais je vous invite à suivre cela pour découvrir les jardins.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Mathis. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?
Nathalie LAVILLE.

Nathalie LAVILLE : Merci. Puisque vous aimez bien rappeler mes positions passées, oui, avec l'ancienne élue déléguée à l'Éducation, j'ai fait partie des élus qui ont souhaité mettre en œuvre ce choix de la Ville de Paris via les Parisculteurs. Je ne sais pas si l'on aurait à nouveau pris cette décision quelques années plus tard, compte tenu des difficultés liées à l'établissement d'un jardin sur une école. C'est extrêmement compliqué, et surtout, c'est extrêmement coûteux. Il faut savoir que ce projet a coûté plus d'un million d'euros. Et quand je dis un million, je suis en dessous de la vérité. Cela fait quand même cher le kilo de tomate, et cela fait aussi un peu cher la sensibilisation des publics.

Tout cela pour dire que l'on va voter pour, parce qu'il s'agit de pérenniser des emplois. Et de toute façon, il est là ; c'est la logique du coup parti, voilà. Mais par ailleurs, nous demanderons au Conseil de Paris un audit sur les retombées de la politique menée en matière d'agriculture urbaine au regard des investissements financiers engagés depuis plus de dix ans. Voilà.

M. LE MAIRE : Et donc, vous êtes pour ?

Nathalie LAVILLE : Oui, j'ai dit que l'on serait pour.

M. LE MAIRE : Non, je n'avais pas bien compris. Je vais soumettre cette délibération à notre Conseil. La DEVE 30 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 41 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DAC 257 Subventions (42.400 euros) à treize comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie F.N.A.C.A.

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Serge TOKA. J'en profite pour vous dire qu'à l'issue de ces deux prochaines délibérations, il va présenter aussi l'adoption parce que je pense que la liste est complète des deux délibérations que l'on a mises de côté en début de notre Conseil. Mais on va commencer par la DAC 257, c'est-à-dire la subvention annuelle à la FNACA et à ses antennes d'arrondissement.

Serge TOKA : Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire. En effet, il nous est demandé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 euros au Comité 13^e arrondissement de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, la FNACA, que nous connaissons bien, et qui participe à l'ensemble des cérémonies mémorielles.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention sur la FNACA ? Je n'en vois pas, donc je vais la faire voter.

DAC 257 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 41 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2026 DASCO 26 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 euros)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 26. Il s'agit des dotations complémentaires aux collèges ; et nous sommes concernés, évidemment, pour le traiter.

Serge TOKA : Tout à fait. Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur les différentes dotations et subventions accordées aux collèges afin de financer des travaux urgents et de répondre à leurs besoins d'équipement.

Pour le 13^e, plusieurs opérations sont prévues pour améliorer les conditions d'accueil et de travail au sein des établissements scolaires. Il s'agit, par exemple, de l'acquisition d'équipements informatiques pour le collège Elsa Triolet, de l'entretien des chéneaux et gouttières pour le collège Moulin des Prés, ou du remplacement d'un caisson d'extracteur d'air au collège Gustave Flaubert.

Au-delà de ces exemples, l'ensemble des collèges du 13^e est concerné par ces dotations, dont le détail figure dans l'annexe de la délibération. Et sans revenir sur chacune des opérations, le montant total des crédits d'équipement attribués aux collèges du 13^e arrondissement s'élève à 45.297 euros.

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir délibérer.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Serge TOKA. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DASCO 26 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 41 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUESTION ORALE

Q13202602 Question orale relative à l'équipement des établissements scolaires du 13^e arrondissement en protections solaires et occultants de fenêtres présentée par le groupe Nouveau Paris Populaire, déposée par Nathalie Laville, Christophe Prudhomme et Raphaël Qnouch

M. LE MAIRE : Nous avons épuisé l'ordre du jour des délibérations. Nous arrivons aux questions orales et aux vœux. J'en profite pour vous indiquer que je pense qu'il serait de bonne politique - en tout cas, c'est une suggestion que je ferai à chacun des membres de notre Conseil - de limiter l'inflation des vœux. Vous savez que les vœux, c'est du positionnement, mais cela n'a pas de valeur juridique. C'est important en politique, ce n'est pas moi qui vais dire le contraire. Mais je pense qu'il faut que l'on fasse attention à ce que notre Conseil ne soit pas noyé sous des vœux, sauf question importante qui concerne le 13^e. Dans les vœux que je vois, il y en a beaucoup quand même qui sont d'ordre parisien mais qui concerne d'abord la politique nationale. Donc, je le dis très simplement en espérant être entendu par les différents Groupes de notre Conseil du 13^e.

Nous allons commencer par la première question orale. Elle porte sur la question des protections solaires sur les établissements scolaires. Je ne sais pas qui d'entre vous la présente ; Nathalie LAVILLE et c'est Johanne KOUASSI qui répondra.

Nathalie LAVILLE : Merci. Pour répondre à votre premier souhait, nous retirerons le vœu sur l'installation des occultants dans le parc social puisque je l'aborderai dans la question orale.

La canicule précoce que l'on a tous subie a montré que dans de nombreuses écoles, la température était juste insupportable. Par exemple, à Gustave Flaubert, il n'y a pas d'accès à l'eau au rez-de-chaussée. C'est-à-dire que pendant les interclasses, les élèves, les jeunes n'ont pas accès à l'eau, ils ne peuvent pas boire parce qu'ils doivent monter dans les étages, mais ils n'ont pas le droit pendant l'interclasse. C'est donc légèrement compliqué. Il n'y a pas de protection solaire dans leurs cours. Là aussi, la canicule est pénible. Avenue de Choisy, il y a des classes où il faisait 35 degrés ; avenue d'Ivry, pareil.

À quelques années, trois ans après la MIE « Paris à 50 °C » ...

(Intervention hors micro)

Oui, activement. Deux ans après que nous ayons voté aussi un plan volets, il se trouve que les établissements scolaires ne sont toujours pas massivement dotés d'occultants efficaces. Parce que, par exemple, moi, avenue de Choisy, on m'a dit : « Oui, oui, on a des rideaux, mais ils ne sont pas occultants ». De ce fait, il fait extrêmement chaud, cela ne sert à rien en période de canicule. Pareil pour les cours oasis, c'est très bien les cours oasis, seulement il va falloir attendre un certain nombre d'années avant que les arbres grandissent et produisent suffisamment d'ombre pour rafraîchir les cours.

La question est assez simple, elle est, d'une part, de savoir comment on prévoit l'accélération de la protection de nos enfants, de la mise à l'abri de nos enfants. Et quand est-ce qu'on va aussi proposer un calendrier précis d'équipement, protection solaire et d'occultants de fenêtres, établissement par établissement dans le 13^e, qui indiquerait les dates prévues pour l'installation de tels occultants et les éventuelles mesures transitoires mises en place dans l'attente de ces travaux ?

Pareil pour le parc social, quand est-ce qu'on va informer les locataires des dates auxquelles ils auront le droit d'avoir des protections solaires devant leur fenêtre ? Pour ceux qui n'en sont pas dotés, il y en a beaucoup. Merci.

M. LE MAIRE : Johanne KOUASSI pour la partie scolaire.

Johanne KOUASSI : Pour la partie scolaire, il y avait déjà eu un vœu un peu similaire sur les cours oasis où l'on avait déjà répondu en détail. À l'occasion de la réponse, je vous avais parlé des contrats de performance énergétique qui sont déployés au fur et à mesure dans les établissements scolaires. Après, c'est vrai qu'il y a un rythme de programmation qui s'étale dans le temps, assez logiquement.

Très honnêtement, on le fait sur la base de relevés de température et de classement de ces écoles en fonction de l'exposition et de leur configuration. Après, cela n'empêche pas, vous l'avez cité, il peut y avoir des rideaux. Ce n'est pas toujours suffisamment efficace. Des ventilateurs sont aussi fournis et également des filtres UV en fonction aussi des remontées qui nous sont faites par les écoles. Voilà ce que je peux vous indiquer.

Et si l'idée est d'avoir un plan avec la date précise de tout ce qui sera fait sur les dix prochaines années, il est vrai que ce n'est pas forcément la façon dont on fonctionne.

En tout cas, les écoles sont informées dès lors qu'elles sont concernées par les travaux qui sont d'ailleurs programmés en concertation avec elles. Voilà. C'est avec la CASPE, et elles sont informées des travaux et en général des demandes qu'elles nous remontent et auxquelles nous accédons dans la mesure du possible.

Voilà, Marie-Jo, si tu souhaites compléter sur la partie logement social.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Oui, je suis très déçue que ce vœu sur les occultants ait été retiré. Voilà, mais bon.

Nathalie LAVILLE : On peut le laisser.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Non, mais c'est bon, je vais vous répondre vite fait, là. Nathalie, tes collègues ne peuvent pas le savoir, mais toi tu le sais, Jérôme et moi, on s'est investis sur les occultants. On a déposé des vœux au Conseil de Paris. En conséquence, je ne peux pas laisser dire que l'on n'est pas concernés.

D'autre part, tu sais également que le déploiement des volets et occultants s'inscrit pleinement dans les préconisations de la MIE, puisqu'on y a siégé, de la fiche numéro 22 du PLE bioclimatique ; et l'on ne peut pas dire que les bailleurs ne s'inscrivent pas pleinement dans cette démarche. Le vœu quand même...

(Intervention hors micro)

Pour répondre pleinement à ta préoccupation, je voudrais dire que le bilan de l'action municipale est solide et reconnu. Entre 2022 et 2025, 27 417 occultants ont été financés dans les logements sociaux parisiens. À ce titre, j'ajoute de nombreux programmes immobiliers récemment livrés, qui sont désormais systématiquement équipés de stores ou de volets ou de dispositifs de protection solaire.

Dire aussi qu'aujourd'hui, plus de la moitié des logements sociaux parisiens dispose d'un équipement d'occultation. Cela se fait soit dans le cadre de « rénovation plan climat global », soit dans le cadre d'un financement spécifique îlot de fraîcheur qu'a initié la Ville. Justement, l'installation d'occultants fait partie de l'objectif. Et pour être claire, on ne va pas s'arrêter là. On est sur une lancée, on est sur une pente ascendante. L'objectif est clair, c'est de poursuivre notre effort afin que l'ensemble du parc social puisse bénéficier d'occultants d'ici la fin de la mandature. Voilà. Sous six mois, ce n'est pas possible. Sous un an, ce n'est pas possible.

(Intervention hors micro)

Mais ce n'est pas possible, non.

Nathalie LAVILLE : Les bailleurs ne peuvent pas ?

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, on est dans un Conseil d'arrondissement, on n'est pas au Café du Commerce.

M. LE MAIRE : C'est Marie-José RAYMOND-ROSSI qui a la parole.

(Intervention hors micro)

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Oui, mais pas prévoir à 30 ans, ce n'est pas possible. À sept ans ; on ne sait pas. Non, parce que les bailleurs ne peuvent pas savoir. Non, parce que l'État se désengage. Ils ont de moins en moins d'argent, donc les bailleurs ne peuvent pas dire : « À sept ans, si... ». Mais nous, notre objectif est d'aider au maximum les bailleurs pour l'installation d'occultants sur les immeubles du parc social. Mais il faut savoir aussi qu'il y a des immeubles qui ne pourront jamais être équipés, jamais, parce que leur architecture ne le permet pas, d'une part.

Et d'autre part, il y a des immeubles qui sont positionnés dans des secteurs où il y a des monuments historiques ; et là, on se heurte au refus des architectes des Bâtiments de France. Si l'on arrive à leur tordre le bras, si vous pouvez nous aider sur certaines opérations, aidez-nous. Si, par exemple, ils avaient refusé rue Sthrau ce que l'architecte proposait pour agrandir les salles de bain, par exemple, parce que les salles de bain font aussi partie du confort des locataires. Voilà.

La programmation, on peut poser la question aux bailleurs.

M. LE MAIRE : Je vais rajouter quelques mots, si vous le permettez. Le Gosplan, si cela marchait, ça se saurait. Et oui, il y a une programmation des prochaines années évidemment qui existe. On avance avec les bailleurs sociaux. On avance avec les rénovations sur les écoles ; et on avance plus vite que beaucoup de collectivités, si ce n'est le plus vite, mais en tout cas, parmi les collectivités qui avancent le plus vite.

Une fois que j'ai dit cela, il faut d'abord que l'on adopte une démarche aussi avec un peu d'humilité. On apprend en marchant. Les défis qui sont devant nous sont beaucoup plus importants que ce que l'on pouvait escompter au point de départ. Le « Paris à 50° », je voyais quelques rictus moqueurs quand on a commencé à mettre en avant cette problématique. Je pense que plus personne ne rit aujourd'hui. On voit les choses évoluer beaucoup plus fortement que l'on aurait pu le penser, et évidemment, tout cela n'est pas très positif. Et à partir de là, on essaie d'apprendre en marchant aussi.

D'abord, il y a une part d'expérimentation et de positionnement. Je ne vous donnerai qu'un exemple parce que nous sommes particulièrement concernés. Puisque moi, j'aime bien accompagner, en tant que Maire, les expérimentations - je ne sais pas si c'est le bon terme - en tout cas, le fait d'essayer d'avancer autrement.

Et notamment à l'école Franc Nohain dans le 13^e, avant que cette école ne soit reconstruite sur elle-même, il y a toute une équipe de la Ville de Paris qui a mis en place toute une série de dispositifs pour regarder comment on peut adapter une école qui souffre beaucoup aujourd'hui des grosses chaleurs. Ils ont travaillé sur toute une série de choses, certaines que l'on peut appeler *low cost*, - *low cost* ne veut pas dire que cela ne coûte rien, cela coûte beaucoup d'argent mais s'il y a la volonté de ne pas trop dépenser en tout cas, qui ne nécessitent pas la reconstruction totale de l'établissement ; et certaines qui sont plus coûteuses. Ils ont expérimenté l'utilisation de nouveaux matériaux.

On s'est relancé notamment pour regarder l'utilisation de ventilateurs au plafond, ce qui va redevenir d'ailleurs une de nos habitudes dans nos propres appartements, je pense. Regarder combien on les installe dans les classes, regarder si cela fait du bruit pour les enfants. Est-ce que cela nuit aux apprentissages ? Regarder précisément quels sont les matériaux les plus pérennes, également ceux qui s'installent facilement. Et notamment à Franc Nohain, il y a eu tout un travail qui peut prêter à sourire, mais c'était de gros, gros travaux. Comment on aère correctement les classes ? Et de cette question « comment on aère correctement les classes ? », ce n'est pas simplement « on ouvre les fenêtres ». C'est évidemment beaucoup plus compliqué pour que cela soit efficace.

Ainsi, ils ont fait tout un travail où ils ont démonté tous les murs entre les couloirs et les salles de classe - murs qui ont été évidemment reconstitués - permettant des aérations transversales et permettant des courants d'air. Ensuite, ils ont regardé de combien on arrivait à faire baisser la température la nuit en ouvrant correctement. Évidemment, il faut changer un certain nombre d'ouvrants dans la salle de classe elle-même, démonter des cloisons entières. Évidemment, ce n'est pas du *low cost*, mais c'est moins coûteux que de reconstruire complètement l'école. Et ces dispositifs se sont avérés très efficaces.

Il y a la possibilité dans certains établissements d'installer de nouvelles cheminées de ventilation. Là aussi, ce sont des choses qui ont existé dans le temps long. Comment on réinvente des dispositifs qui ont pu exister par le passé et comment on les remet au goût du jour ? Et tous ces dispositifs vont être intégrés dans la rénovation de l'école Franc Nohain parce qu'on va avoir le concours prochainement, mais si j'ai bien compris, l'idée est que les cabinets d'architectes qui vont reconstruire l'école Franc Nohain gardent cette partie rénovée. Et l'on apprend ; et l'on apprend sur plein de dispositifs différents.

Je vous donne l'exemple de l'école de la Providence. On vient de changer toutes les huisseries, c'est-à-dire les fenêtres. On a utilisé de nouvelles fenêtres qui laissent passer la lumière selon l'inclinaison des rayons du soleil. Cela permet, par exemple, de laisser passer la lumière en hiver et de ne pas laisser passer la lumière en été. Là, ce n'est pas du *low cost*, c'est du très coûteux, mais apparemment efficace.

Un dernier exemple - et ce sera très intéressant de suivre cela - sur l'ensemble immobilier des Hautes-Formes - tout le monde connaît parce qu'il est sur tous les bouquins d'architecture - qui a été construit par M. DE PORTZAMPARC. Il va y avoir l'installation, là aussi, d'huisseries, de fenêtres qui, là aussi, s'assombrissent avec le soleil. Elles laissent passer aussi la lumière de manière très différenciée en été et en hiver.

Tous ces dispositifs, on va les tester. Il y a ceux qui marcheront et ceux qui ne marcheront pas. Ils sont coûteux, donc il vaut mieux ne pas trop se planter. Évidemment, dans la planification, on intègre au fil de l'eau les dernières innovations techniques telles qu'elles peuvent exister, ou la réinvention de dispositifs - je parlais des ventilateurs au plafond - qui ont existé, mais que l'on n'utilisait plus.

Dans notre présentation de calendrier évidemment, on intègre tout cela et l'on évolue. Cela ne veut pas dire que l'on va avancer moins vite. L'idée est d'avancer toujours plus vite. Mais il n'y a pas un plan de la mandature caché où, sur sept ans, on va dire, il y a telles écoles qui passeront la première année et telles écoles qui passeront dans sept ans. Cela n'existe pas. Et je pense que ce serait une erreur lourde de raisonner dans ces termes.

Oui, régulièrement, on fera le point sur les rénovations, sur les ensembles immobiliers des bailleurs sociaux, et d'abord les nôtres, mais également des autres puisqu'on les subventionne aussi, et sur les écoles. Mais il n'y a pas un plan sur toute la mandature, et ce serait absurde de l'imaginer comme tel ; en tout cas, c'est ce que vous suggériez. De ce point de vue-là, on ne va pas y donner suite.

On va poursuivre.

Vœux

V13202618 Vœu relatif à la pérennisation de l'encadrement des loyers présenté par Jérôme Coumet, Jean-Noël Aqua, Rym Karaoun-Gouezou et l'exécutif municipal

M. LE MAIRE : Il y avait un vœu qui était présenté, je ne sais pas si c'est par Jean-Noël AQUA ou par Rym KARAOUN-GOUEZOU, sur l'encadrement des loyers. Je ne sais pas lequel des deux le présente.

Jean-Noël AQUA : Monsieur le Maire, je vais présenter rapidement ce vœu qui a tout de même une petite incise, une conséquence sur le 13^e, si nous le souhaitons. En tout cas, c'est sur la campagne publique sur le sujet. L'encadrement des loyers, vous savez, est une expérimentation qui a été lancée dans le cadre de la loi Duflot il y a plusieurs années. Paris a été pionnière en la matière, comme souvent d'ailleurs sur beaucoup de sujets en matière de logement. Pionnière non seulement sur l'application de cet encadrement des loyers, mais aussi notamment sur la déclinaison, sur les inspections que nous menons avec des agents de la Ville sur le respect ou pas de cet encadrement.

Cela intervient, notre vœu, alors que cette expérimentation pourrait prendre fin au 23 novembre de cette année, puisque c'est les cadres de l'expérimentation qui viennent à terme. L'Assemblée nationale avait voté le principe d'une proposition de loi visant à faire perdurer ce dispositif. Toutefois, le gouvernement visiblement envoie beaucoup de signaux très négatifs visant visiblement à noyer le dispositif en ne le reconduisant pas, notamment dans la communication qui a été faite. En fait, si vous lisez bien le rapport qui a été fait, et qui est paru il y a quelques semaines sur le sujet, le rapport est plutôt positif et dresse tout l'intérêt de ce dispositif qui fait baisser les loyers de 2 à 4 % en moyenne. En moyenne, il faut se dire que c'est 80 euros par mois par foyer grâce à l'encadrement des loyers. Dans ces temps où le pouvoir d'achat est plus que contraint, c'est plus qu'appréciable. Voilà.

Là, le gouvernement vise à faire couler ce dispositif, donc nous voulons mettre la pression sur le sujet. Nous voulons mettre la pression parce qu'il y a besoin de régulation. Le marché montre ses limites. On le sait, Paris, sur son logement social, investit précisément pour cela, précisément pour encadrer, non pas le marché, mais pour libérer les gens des contraintes du marché. Néanmoins, sur le parc privé, on peut aussi agir. Et l'encadrement des loyers est un - on en a d'autres, de dispositifs évidemment - des moyens très efficaces.

C'est un dispositif qui est d'ailleurs plébiscité par les Français ; on est à, je crois, plus de 87 % quand on fait des sondages d'opinion. Chose assez piquante aussi, nous avons même des Sénateurs de Droite qui au Sénat, justement, défendent le dispositif parce que localement ils voient bien tout l'intérêt que peut avoir ce dispositif. Si cela a lieu au Sénat, visiblement la Droite parisienne n'est pas en phase avec le sujet et n'est pas en phase avec plus de 87 % de la population, puisque visiblement dans toutes ses prises de parole, - et je serais curieux d'ailleurs de les entendre ce soir - elle a toujours tiré à boulets rouges sur le sujet. Mais au-delà de son positionnement, je pense qu'il y a besoin de tirer la sonnette d'alarme pour en faire une vraie campagne, une vraie campagne large où il faut informer. On l'a vu d'ailleurs sur l'application de ce dispositif, souvent les gens ne sont pas au courant de ce dispositif. Près d'un tiers des gens n'ont pas recours alors qu'ils pourraient avoir bénéficié de cet encadrement. Près d'un tiers des gens ne le font pas, donc il y a besoin d'informer.

Et dans ce vœu, nous demandons donc à la fois l'interpellation de l'État pour la pérennisation du dispositif, et l'interpellation de l'ensemble des élus pour qu'ils se mobilisent dans l'intérêt des locataires, mais aussi que nous menions une campagne publique, une campagne locale en utilisant les moyens que la mairie a. Notamment, cela peut être *via* les panneaux d'affichage d'expression libre, les panneaux numériques, j'ai oublié leur nom, mais que nous menions une véritable bataille en direction de l'opinion publique pour mettre la pression sur le gouvernement, et pour que ce dispositif soit pérennisé dans l'intérêt de tous les locataires.

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

Martine OLLIÉ : Il est vrai que c'est un vaste sujet, l'encadrement des loyers, parce que le logement est le poste le plus important des Français, de plus en plus important d'ailleurs. Mais il faut vraiment faire attention parce qu'on n'a pas complètement trouvé la bonne solution, étant donné que cela raréfie aussi l'offre. Comme cela décourage l'investissement, cela raréfie l'offre parce que cela vient en plus avec des normes nécessaires pour la mise en place de la nouvelle législation par rapport à l'isolation, notamment.

La grosse dérive que l'on a actuellement, surtout qu'il y a des agences maintenant qui proposent carrément aux propriétaires de faire cela, c'est de passer par les baux civils. Ceux-ci n'ont aucune protection pour les locataires, et il n'y a aucun plafond pour les loyers ; et là, on part dans des dérives totales.

Je pense qu'effectivement, c'est un sujet, le logement. Il y a trop de Français moyens maintenant qui quittent Paris à cause du logement, qui vont dans les banlieues, etc., juste à cause de cela. C'est aussi pour cela que certaines écoles se vident des enfants. On a quand même un gros problème. C'est le logement qui est un repoussoir à Paris.

Il y a un juste équilibre à trouver, mais qui n'est pas forcément aussi simple que juste avec l'encadrement, parce que si plus personne n'investit dans les logements, pour les personnes qui dépassent les plafonds de ressources pour être en logements sociaux, ils se retrouvent à quitter les endroits où ils auraient aimé habiter, à s'éloigner aussi de leur lieu de travail.

Je voulais surtout vous alerter sur la dérive de l'utilisation maintenant par des agents immobiliers peu scrupuleux des baux civils. Voilà.

M. LE MAIRE : Oui, Monsieur QNOUCH ?

Raphaël QNOUCH : Il y a clairement deux visions qui s'affrontent sur cette question parce que si l'on écoutait notre collègue de Droite, on laisserait le marché régler cette question. Et ce qui se passerait, c'est que les logements aujourd'hui, les loyers qui sont déjà, dans le parc privé, extrêmement chers - parce que parlons-en aussi de la situation réelle dans le parc privé - s'envoleraient énormément. Et ce que vous dénoncez, en regrettant qu'il y ait des enfants qui quittent Paris et des familles qui quittent Paris, serait décuplé, en réalité, dans les faits.

Non, j'aimerais revenir sur ce vœu parce qu'il me paraît important. Évidemment, nous votons le vœu qui est proposé par nos collègues communistes. Maintenant, j'aimerais dire que la logique serait aussi de faire sortir la question du logement du marché parce que le marché est le problème. Aujourd'hui, si l'on veut regarder, encadrement des loyers ou pas, on a des loyers exorbitants dans le parc privé. La plupart des gens qui ont une vie normale, qui ont des salaires moyens, ne peuvent pas se loger à Paris. Et cela, c'est une réalité.

La question qui est posée n'est pas simplement d'avoir une loi d'encadrement des loyers, pas simplement d'interpeller le gouvernement, mais je pense qu'il y a aussi des leviers que l'on peut avoir au sein de la mairie centrale, mais aussi au sein du 13^e arrondissement. Je pense que le problème est qu'il y a trop d'exceptions aujourd'hui à l'encadrement des loyers. Il y a trop de gens parce que tout le monde a une vue à peu près de quelque chose à Paris, et cela ne s'applique pas. Il y a trop de choses aujourd'hui dans la loi actuelle qui empêchent les gens d'aller chercher leurs droits : trop d'agences qui ferment les yeux, trop de compléments justement parce qu'on a telle ou telle caractéristique dans ce logement. Et face à cela, qu'est-ce qu'on propose ? Un site Internet. Mais ce qu'il faudrait aujourd'hui, c'est de pouvoir avoir une agence qui permette de conseiller, d'un point de vue juridique, les personnes qui souhaitent recourir à leurs droits. Et je pense que c'est sur cela que l'on gagnerait tous collectivement à investir. Voilà.

Je pense que c'est bien d'avoir une loi sur l'encadrement des loyers, mais encore faut-il qu'elle soit opérationnelle tout le temps et pour tout le monde. Quand il n'y a pas de contrôle, quand il n'y a pas application stricte, il y a des dérives, il y a des abus. Il y a aussi beaucoup de gens aujourd'hui qui ne sont soit pas informés sur leurs droits, soit ils ont un certain nombre d'exceptions qui font qu'ils ne peuvent, de fait, pas acquérir ou pas accéder - excusez-moi - à ce droit-là.

Le logement doit être, aujourd'hui, notre priorité. C'est le poste le plus important de dépense des familles parisiennes et dans le 13^e arrondissement. Ce n'est pas un produit financier.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Oui, je vous en prie.

Martine OLLIÉ : C'est juste pour répondre qu'au niveau de l'investissement locatif, l'encadrement des loyers, c'est tuer tout l'investissement locatif que des particuliers peuvent avoir. Après, il restera juste de grosses structures qui vont faire de la location et plus du tout des particuliers. C'est quand même un peu dommage d'assécher l'offre comme cela, d'autant que, de toute façon, ce qui existe à l'heure actuelle, c'est peut-être trop cher pour beaucoup de personnes puisqu'il y a un manque à gagner de 80 euros, vous disiez tout à l'heure. Mais d'un autre côté, s'ils partent de Paris et qu'ils vont chercher en province, c'est aussi parce qu'ils veulent une certaine liberté de choix. Et malheureusement, comme l'offre est asséchée, ils n'ont pas non plus beaucoup d'offres et beaucoup de choix. C'est ce qui fait qu'ils sont tout à fait contraints, voire à déposer leur demande de logement social et à attendre, attendre qu'un jour cela vienne pour avoir quelque chose qu'ils n'ont absolument pas choisi. Voilà. Il y a une question de liberté aussi importante.

M. LE MAIRE : Marie-José RAYMOND-ROSSI, et je conclurai le débat.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Je voudrais juste dire qu'au niveau de la DLH, il existe tout de même un service qui contrôle les abus sur les dépassements de loyers. Effectivement, ce n'est pas forcément tout à fait satisfaisant ; cela peut être amélioré. Mais on ne peut pas dire qu'il n'y ait pas de contrôle parce qu'il y a même des sanctions. Il y a des propriétaires qui louaient à des prix où c'était du grand n'importe quoi, ils se sont fait épinglez et se sont pris de belles amendes. On ne peut donc pas dire que le contrôle n'existe pas.

M. LE MAIRE : Juste quelques mots. Je vais reprendre quelques éléments du débat. D'abord, oui, il y a deux visions qui s'opposent. Oui, il y a ceux qui défendent une forme de régulation et de protection des locataires, et ceux qui ne la souhaitent pas. Au nom de quoi, les propriétaires ne loueraient pas leur logement. Franchement, aujourd'hui, les abus sont tels en termes de prix qu'il est temps d'agir.

Et moi, ce qui m'étonne, c'est cette espèce de positionnement des derniers gouvernements avec les deux pieds sur le frein pour toute forme de régulation. Sur Airbnb, il a fallu que tous les élus se rassemblent, de Droite et de Gauche, parce que les élus de Droite étaient aussi affectés par le fait que les gens du coin ne pouvaient plus se loger, pour réussir à imposer au Gouvernement une forme de régulation. Et même fiscalement, non seulement en termes évidemment de revenus, mais aussi fiscalement, le fait de mettre son logement sur des plateformes pour le tourisme a été beaucoup plus avantageux fiscalement que de le louer à quelqu'un du coin. Quand on en est là, c'est tout de même très problématique.

Sur l'encadrement des loyers, on a droit à la même. Oui, l'encadrement des loyers n'est pas parfait, mais cela a le mérite d'exister, et cela limite un certain nombre de débordements. Et oui, il y a des permanences en mairie d'ailleurs de plusieurs associations que nous, on subventionne, pour aider les locataires dans leur démarche. Et oui, il y a des condamnations, heureusement, des propriétaires qui font n'importe quoi.

Là où je rejoins Mme OLLIÉ, c'est que la question du logement ne se règlera pas évidemment par la seule question de l'encadrement, c'est clair. Et il faut tout un panel d'actions que nous essayons de développer à notre niveau, dans le corpus législatif tel qu'il existe. Mais la Foncière du logement solidaire, je trouve, est un produit, comme on dit, « très intéressant » parce que cela touche une population qui n'a pas accès au logement social. Et ce n'est pas pour autant qu'elle n'a pas de grandes difficultés à se loger. Le fait de développer le logement social sous toutes ses catégories, du très social à l'intermédiaire, évidemment, permet à énormément de familles de se loger. Ce n'est pas dans le 13^e que l'on va l'apprendre puisque le 13^e loge beaucoup des familles là, y compris dans les programmes les plus récents. Et les programmes qui vont se développer, beaucoup d'accession à la propriété en dissociant le foncier du bâti, vont permettre de

redonner la possibilité d'accéder à la propriété, certes, de manière très encadrée, on ne pourra pas faire de la spéculation, mais on pourra se loger en achetant son logement sur un certain nombre de décennies.

Oui, cela va demander énormément d'énergie ; oui, cela va demander des moyens de la Ville, mais oui, aussi, on est obligé de travailler dans un corpus législatif tel qu'il existe. Et s'il s'agissait de démanteler le peu qui existe aujourd'hui, ce serait vraiment une grande marche en arrière et j'espère que l'on n'ira pas vers là.

Une fois que j'ai dit cela, on a présenté un vœu de l'exécutif qui va tout à fait dans le même esprit que ce qui a été présenté. Je me retournais vers Jean-Noël AQUA pour savoir s'il acceptait le retrait vis-à-vis de l'exécutif. Il me dit que oui, et donc je vais pouvoir le présenter à vos suffrages.

Qui vote le vœu de l'exécutif en lieu et place du premier ? Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions, je vous remercie, il est adopté.

POUR : 37 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTIONS : 2 LR (MME OLLIE ET M. OLIVIER) ET MME BOTTOU

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

V13202610 Vœu relatif à l'arrêt de la privatisation des bus, pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous présenté par Agathe GAUTHERON et les élu-e-s du Groupe communiste du 13e arrondissement

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant qui est présenté par Agathe GAUTHERON, concernant la privatisation du réseau bus.

Agathe GAUTHERON : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues,

En 2019, la loi d'orientation des mobilités a fixé un calendrier de fin du monopole de la RATP et de la SNCF en Île-de-France. Cette ouverture à la concurrence ne signifiait pas nécessairement, en tout cas pour le réseau de bus, la privatisation. Car contrairement au réseau ferré, la loi n'oblige pas à une gestion par un opérateur privé pour ce qui concerne les bus. Ainsi, la Régie publique est autorisée pour l'exploitation des réseaux ; c'est le cas dans de nombreux pays européens et c'est même le cas en France, à Marseille, avec la RTM.

Cependant, Île-de-France Mobilités a fait le choix d'écarter la possibilité d'une Régie publique, et Valérie PECRESSE, sa Présidente, a décidé de remplacer l'activité de bus de l'entreprise publique RATP par 13 entreprises privées entre le 1^{er} novembre 2025 et le 1^{er} novembre 2026.

La privatisation du réseau de bus a déjà engendré 6 000 à 9 000 suppressions de bus en grande couronne, et ce par semaine, ainsi qu'une dégradation des conditions de travail des conductrices et des conducteurs. Elle détériore également les conditions de transport des usagers, que ce soit en termes de qualité, de sécurité ou de régularité des bus, alors même que 50 % des Franciliens utilisent les transports publics pour leur déplacement domicile-travail.

Dans le 13^e, ce sont 69 % des habitants qui ne travaillent pas dans l'arrondissement. Pourtant, dès le 1^{er} août prochain, ils seront impactés par la bascule chez l'opérateur privé KEOLIS du lot numéro 47 qui touche les lignes de bus 27, 47, 62, 83, 89 et 91 qui traversent tout le 13^e arrondissement.

Une deuxième vague de basculements aura lieu au 1^{er} novembre 2026 avec l'exploitation du lot numéro 48 appelé Paris Rive Gauche et du lot numéro 49, Paris Rive Droite, qui recouvre l'ensemble des lignes parisiennes et qui sera attribué à la filiale de droit privé de la RATP, RATP Cap Île-de-France.

Afin de mettre fin à la privatisation à marche forcée décidée par IDFM, le Groupe Communiste présente ce vœu au Conseil municipal d'arrondissement pour appeler à la suspension de la privatisation et soutenir les usagers et usagères ainsi que les travailleurs et travailleuses des transports publics franciliens.

M. LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention ? Monsieur QNOUCH.

Raphaël QNOUCH : Oui, très brève demande d'intervention là-dessus. C'est un sujet qui me tient à cœur. Je suis également Conseiller régional dans l'Opposition de Mme PECRESSE, qui est effectivement l'artisane zélée de la mise en place de la concurrence sur le marché des transports franciliens, alors qu'il n'y avait aucune obligation par ailleurs. En tout cas, le calendrier n'était pas celui-là. Elle a été beaucoup en avance là-dessus.

Parlons juste un peu de l'origine, s'il y a encore des personnes qui hésitent sur le fait que ce n'est pas une bonne chose. On a effectivement une application directe de ce que l'on appelle les « paquets ferroviaires » qui arrivent de la Commission européenne, et sur lesquels on veut appliquer de manière dogmatique la libéralisation du marché des transports à l'échelle européenne. Mais il faut juste être un peu pragmatique, et je pense qu'il y a même des libéraux au sens économique qui sont en train de se poser la question sur l'inefficacité de ces mesures-là. La Suède, la Grande-Bretagne, c'est une catastrophe, l'ouverture justement à la privatisation, et ils sont en train de revenir dessus parce que cela ne marche pas. Il faut juste admettre une chose, c'est qu'il y a des secteurs qui doivent échapper à la logique marchande. Les transports en font partie.

Les transports ne fonctionnent pas en réalité avec une logique de rentabilité ; c'est une logique de service public qu'il faut. Il y a une logique de sécurité ferroviaire qui est très importante, et tous les personnels justement qui travaillent à la SNCF ou à la RATP vous le diront : ce n'est pas quelque chose qui est compatible avec la logique du marché. Ainsi, nous appuyons très fortement ce vœu qui me paraît aller dans le bon sens.

M. LE MAIRE : D'autres demandes d'intervention ou je le fais voter ? Je n'en vois pas. Évidemment, je voterai ce vœu. Évidemment, quand on a vu ce qui s'est passé avec la SNCF et RFF, - et l'on était aux premières loges puisqu'on avait le siège de RFF dans le 13^e - on a vu à quel point on était obligés de revenir en arrière. Oui, je suis d'accord que l'exemple britannique est très révélateur des dérives que cela peut atteindre, et donc évidemment, je voterai ce vœu.

Je sou mets donc ce vœu à vos suffrages. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Je vous remercie. Il est adopté.

POUR : 38 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE : M. OLIVIER ET MME OLLIE

ABSTENTIONS : MME BOTTOU

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

V13202619 Vœu relatif au mouvement social des AESH présenté par Jérôme Coumet, Rym Karaoun Guezou, Jean-Noël Aqua, Johanne Kouassi, Serge Toka et l'exécutif municipal

M. LE MAIRE : Nous passons à un vœu sur les AESH qui est présenté par Rym KARAOUN GUEZOU.

Rym KARAOUN GUEZOU : Merci, Monsieur le Maire. Nous présentons aujourd'hui ce vœu en soutien aux AESH, indispensable à l'école inclusive et à l'accompagnement quotidien des élèves en situation de handicap.

Pourtant, malgré leur rôle essentiel, ces travailleurs restent maintenus dans une précarité inacceptable. Cette situation est profondément injuste et révèle une dévalorisation systémique des métiers féminisés, du soin et de l'accompagnement. Dans le 13^e, plusieurs établissements en manquent, comme les écoles Glacière, Baudricourt ou Ricaut.

C'est pour ces raisons que le Groupe Communiste, et j'espère tous ensemble, nous pouvons soutenir pleinement la mobilisation et grève du 9 juin. À travers ce vœu, nous demandons la création d'un véritable

corps de fonctionnaires de catégorie B, une revalorisation salariale, des temps complets garantissant un salaire digne, et les moyens nécessaires pour une école réellement inclusive. Parce qu'une société qui prétend défendre l'égalité ne peut pas abandonner les enfants en situation de handicap ni celles qui les accompagnent chaque jour. Merci de vouloir voter ce vœu.

M. LE MAIRE : Des demandes d'intervention ou je le fais voter ? Madame LAVILLE.

Nathalie LAVILLE : Oui, deux secondes, juste pour dire qu'évidemment, nous soutenons ce vœu, et que par la même occasion, on peut souhaiter la même chose pour les ASEM. Aujourd'hui, elles sont 1 pour 30 enfants à peu près à Paris, alors que la moyenne européenne est 1 pour 15. Voilà, merci.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres demandes d'intervention ? Vous avez proposé un vœu de l'exécutif, j'imagine que vous acceptez de retirer votre vœu à son profit.

Rym KARAOUN GUEZOU : Pas de souci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais vous présenter le vœu de l'exécutif. C'était plus des questions de formulation d'ailleurs que de fond. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Merci. Il est adopté.

POUR : 38 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTIONS : 2 LR (MME OLLIE ET M. OLIVIER) ET MME BOTTOU

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

13202622 Désignation de membres du Conseil du 13ème arrondissement dans les Conseils d'administration des lycées régionaux, collèges du 13ème et de l'école Estienne

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant. Avant de passer au vœu suivant, on va faire une petite pause entre les vœux. On va adopter quand même la délibération que nous avons sautée en début, faute d'avoir tous les noms. On ne va pas vous dicter tous les noms, mais simplement une présentation sommaire, puisqu'on a la désignation des membres du Conseil du 13^e, appelés à siéger dans les collèges, les collèges-lycées, et la communication qui va avec. La parole est à Serge TOKA.

Serge TOKA : Merci, Monsieur le Maire. Cela va être rapide. En effet, il s'agit d'une délibération de début de mandature relative à la désignation des représentants du Conseil au sein des Conseils d'administration des établissements de second degré. J'invite, pour ma part, l'ensemble des collègues à y siéger régulièrement, car ces instances sont essentielles pour le dialogue entre les établissements scolaires et les Collectivités.

En effet, les échanges ont eu lieu avec les différents Groupes politiques. Je ne vais pas donner lecture des nominés aux collèges et lycées. En revanche, je vais rappeler quelques principes de représentation. Pour les lycées régionaux, il est prévu un Conseiller d'arrondissement titulaire et un Conseiller d'arrondissement suppléant.

Pour les collèges, et notamment le collège Elsa Triolet qui bénéficie d'une section d'enseignement spécialisée, il est prévu deux Conseillers de Paris titulaires et deux Conseillers de Paris suppléants, ainsi qu'un Conseiller d'arrondissement titulaire et un suppléant.

Pour les autres collèges, la représentation est de deux Conseillers de Paris titulaires et deux suppléants, ainsi qu'un Conseiller d'arrondissement titulaire et un suppléant.

Enfin, pour l'école Estienne, la représentation est identique à celle des collèges, avec deux Conseillers de Paris titulaires et deux suppléants, ainsi qu'un Conseiller d'arrondissement titulaire et un suppléant. Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir délibérer.

M. LE MAIRE : Oui, Monsieur QNOUCH ?

Raphaël QNOUCH : Une très brève intervention là-dessus. Monsieur le Maire, vous avez pointé tout à l'heure une potentielle contradiction dans mes propos. Mais permettez-moi à mon tour de le faire. C'est-à-dire que d'un côté, en début de séance, vous nous écarterez de ce que je considère encore comme étant quelque chose qui n'est pas correct de la Commission d'attribution des logements sociaux. Par contre, aujourd'hui, il n'y a pas de souci pour faire les postes de suppléants au niveau des collèges et des lycées. Je rappelle que là-dessus aussi, moi, je ne suis pas d'accord avec cela. C'est-à-dire que l'on peut adopter une logique proportionnelle et démocratique pour la représentation. Vous nous direz qu'être suppléant entre titulaires, cela ne change rien puisqu'on peut participer. Dans ce cas, la Majorité peut être suppléante.

M. LE MAIRE : Dont acte. Cela ne m'empêchera pas de faire voter cette liste élaborée de haute lutte où l'on a essayé de respecter toutes les sensibilités et la représentation dans les différents établissements scolaires.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous vous absteniez sur vos propres désignations. C'est nouveau. Pas de problème, je ne suis pas regardant, vous savez.

POUR : 38 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

NPPV :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Communication

Communication relative aux propositions de désignations de Conseillers de Paris élus dans le 13ème en qualité de représentants de la collectivité de rattachement au sein des conseils d'administration des collèges et école d'art du 13ème

Vœux

V13202612 Vœu relatif à une demande d'audit complet des bailleurs sociaux liés à la Ville de Paris, à l'état du parc social, ainsi qu'à la maîtrise des charges locatives dans l'attente de ses conclusions présentées par Raphaël Qnouch, Christophe Prudhomme, Nathalie Laville du groupe Nouveau Paris Populaire

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant, qui est présenté par le Groupe LFI. Il s'agit de la demande d'un audit complet sur les bailleurs sociaux de la Ville. Et c'est M. QNOUCH.

Raphaël QNOUCH : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je vois effectivement qu'il y a une vraie volonté de discuter de la question du logement ; et cette discussion s'inscrit aussi là-dessus. Faire un audit, ce que l'on propose, c'est de faire un audit des bailleurs sociaux. Ce qu'il faut comprendre, c'est que quand on demande un audit des bailleurs sociaux, ce n'est pas faire une attaque contre le logement social. Bien au contraire, puisque c'est une manière de le protéger, de le renforcer, de garantir que l'argent public sert aussi à améliorer la vie des habitants.

Dans le 13^e arrondissement, le logement social est un pilier important. On connaît le taux de logements sociaux dans le 13^e ; et pour moi, c'est une autre fierté d'avoir du logement social, même au-delà des seuils de la loi SRU.

Cependant, il y a des milliers de familles, des salariés, des étudiants, des précaires aujourd'hui qui ne peuvent plus se loger. Et je pense que sans ce logement social, beaucoup de personnes seront obligées de quitter notre arrondissement. Et comme c'est important d'avoir un logement social qui soit efficace et de bonne qualité, on a des remontées du terrain qui sont nombreuses : que ce soit l'humidité, des nuisibles, des ascenseurs en panne, des délais d'intervention trop longs, des travaux mal suivis, des parties communes dégradées, des logements vacants, etc. Et surtout la question des charges, la question de la régularisation des charges qui, comme on l'avait posée aussi la dernière fois, est une question qui peut conduire d'ailleurs y compris à de gros problèmes et à des expulsions locatives.

Moi, ma question, c'est : aujourd'hui, est-ce qu'on peut envisager ensemble de proposer un audit complet des principaux bailleurs qui sont liés à la Ville, Paris Habitat, la RIVP, Elogie-Siemp, etc. ? Et nous insistons sur la question des charges, parce que si les loyers - et c'est une bonne chose - ont été gelés pour 2026, les charges ont continué à augmenter fortement. Je pense que personne ne le conteste.

C'est donc une répercussion directe sur les locataires si ces factures de charges continuent à augmenter. Voilà. Est-ce qu'aujourd'hui, on pourrait envisager qu'il y ait un audit qui n'est pas une hostilité ouverte, qui n'est pas forcément quelque chose d'hostile vis-à-vis des bailleurs, à ce que l'on sache, globalement ? Quelle est la transparence à avoir sur ces questions-là ? Et est-ce que ces charges qui augmentent sont toujours justifiées et justifiables ?

M. LE MAIRE : Marie-José RAYMOND-ROSSI pour vous répondre.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Oui, merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Par ce vœu, nos collègues de la France Insoumise formulent une série de demandes relatives à la gestion des bailleurs sociaux liés à la Ville de Paris : Paris Habitat, la RIVP, Elogie-Siemp, à l'état du patrimoine social, à la qualité de service rendu aux locataires, ainsi qu'à l'évolution des loyers et des charges.

Je souhaite rappeler plusieurs éléments qui me paraissent essentiels pour éclairer nos débats.

Tout d'abord, s'agissant de la demande d'audit complet des principaux bailleurs sociaux de la Ville, il convient de rappeler que ces organismes font déjà l'objet de nombreux dispositifs de contrôle à différents niveaux :

- Contrôle de l'Agence Nationale de contrôle du logement social, l'ANCOLS ;
- Contrôles fiscaux et sociaux, notamment de l'URSSAF ;
- Audits annuels réalisés par les Commissaires aux comptes ;
- De plus, les financements accordés par la Ville font par ailleurs l'objet d'un contrôle de légalité ;
- Enfin, les élus de la Majorité, comme de l'Opposition, siègent dans les Conseils d'administration.

Dans un souci de transparence, l'exécutif parisien a demandé aux trois bailleurs sociaux de la Ville de venir présenter en cinquième Commission des conclusions des rapports ANCOLS 2025. Cette proposition va donc être soumise au Président de la Commission.

Concernant la qualité du patrimoine et les opérations de réhabilitation, je souhaite rappeler l'engagement très important de la Ville et des bailleurs dans la mise en œuvre du plan climat. Le 26 juin 2025, une charte de concertation a été signée entre la Ville de Paris, Paris Habitat et la RIVP et Elogie-Siemp, ainsi que les principales organisations représentatives des locataires, le DAL, la CNL, la CLCV et la CLC-CSF.

Cette charte constitue une avancée importante. Elle vise à mieux associer les locataires, leurs représentants, les associations et les Maires d'arrondissement à toutes les étapes des projets de réhabilitation.

Les opérations de rénovation énergétique engagées produisent des résultats concrets. On ne peut pas les contester. Les études de l'APUR démontrent des gains réels sur les consommations énergétiques et sur les factures des locataires. Elles montrent également l'efficacité des travaux réalisés, notamment l'amélioration

de l'isolation thermique, le remplacement des menuiseries, ou encore l'installation de dispositifs de protection solaire.

Bien entendu, nous savons que les chantiers réalisés en sites occupés peuvent occasionner des nuisances temporaires. Mais les bailleurs font de gros efforts en demandant aux entreprises de respecter des horaires et de remettre les lieux en état après chaque intervention.

Je veux rappeler également qu'une communication annuelle est présentée au Conseil de Paris sur l'avancement du plan climat dans le parc social, avec des données de plus en plus détaillées, y compris à l'échelle des arrondissements. Je peux vous envoyer, si vous le souhaitez, le dernier rapport de 2025.

S'agissant des charges locatives, il est important d'éviter les approximations quand même. Les charges récupérables auprès des locataires sont strictement encadrées par les textes législatifs et réglementaires. Les bailleurs ne font pas ce qu'ils veulent ; ils ont un cadre juridique qui leur dit ce qu'il faut faire. Ils ne disposent d'aucune liberté pour créer ou majorer arbitrairement comme cela, parce que cela leur fait plaisir, des dépenses. Le principal poste de charge concerne aujourd'hui l'énergie, qui est refacturée au coût réel, sans marge ni frais de gestion. Là encore, les rénovations énergétiques constituent un des leviers les plus efficaces pour réduire durablement les charges supportées par les ménages. Et c'est précisément l'un des enseignements mis en évidence par les travaux de l'APUR. Je vous engage tous à aller les lire.

Concernant l'état du bâti, les bailleurs sociaux investissent massivement dans l'entretien, la maintenance, la rénovation de leur patrimoine. En 2024, Paris Habitat a consacré près de 500 millions d'euros à ses investissements ; la RIVP, plus de 200 millions d'euros ; et Elogie-Siemp, plus de 120 millions d'euros.

Nous n'ignorons pas pour autant les difficultés qui peuvent encore exister dans certains ensembles immobiliers, notamment les immeubles anciens, les HBM, où les bâtiments dépourvus de ventilation mécanique contrôlée ou des phénomènes d'humidité ont parfois été constatés.

Face à cette situation, les trois bailleurs ont engagé des campagnes de diagnostic et d'expertise afin d'identifier précisément les causes des désordres, et de mettre en œuvre des solutions correctives sans attendre d'éventuelles opérations de réhabilitation lourdes programmées à plus ou moins long terme. Un plan d'action spécifique consacré à la lutte contre l'humidité est aujourd'hui déployé.

Vous demandez également le gel prolongé des loyers. Je rappelle que les évolutions des loyers dans le parc social sont déjà très fortement encadrées par la réglementation nationale, notamment à travers l'indice de référence des loyers et les plafonds applicables au logement social. Cette demande pose d'ailleurs une question de cohérence. Dans le même temps, vous réclamez davantage de travaux, davantage d'entretiens, davantage de présence humaine dans les résidences, davantage de services rendus aux locataires. Or, chacun constate que les coûts de construction, les prix des matériaux, les dépenses énergétiques et les charges de personnel ont fortement augmenté ces dernières années. De plus, vous n'êtes pas sans connaître le désengagement de l'État en matière de rénovation thermique du bâti du parc social.

Je pense que nous avons tous intérêt collectivement à veiller à préserver la capacité d'investissement des bailleurs sociaux afin qu'ils puissent continuer à entretenir leur patrimoine, améliorer la qualité de service et accélérer la rénovation énergétique du parc. Cela ne signifie pas du tout que tout est parfait. Des améliorations sont encore nécessaires, et nous assumons pleinement ce fait.

C'est précisément le sens de la démarche que nous avons engagée avec les trois bailleurs sociaux de la Ville, à travers l'élaboration d'une charte commune de qualité de service. Ce travail débutera prochainement avec l'association, en associant les fédérations d'amicales de locataires et les mairies d'arrondissement. Il portera sur les relations entre bailleur-locataire, les délais et la qualité des interventions techniques, l'entretien du patrimoine, la gestion des réclamations, l'information des bâtiments, ainsi que l'accès aux droits.

Notre objectif est clair : améliorer encore et encore la qualité du service rendu aux locataires, renforcer la transparence et poursuivre l'effort considérable déjà engagé en faveur du logement social parisien.

Pour toutes ces raisons, et sans méconnaître les enjeux soulevés par votre vœu, nous considérons que nombre des demandes formulées trouvent déjà une réponse dans les dispositifs existants ou dans les démarches que nous avons engagées.

C'est pourquoi nous émettons un avis défavorable sur ce vœu si vous ne le retirez pas.

M. LE MAIRE : Non, j'ai compris que vous n'alliez pas le retirer. Écoutez, je vais rajouter juste deux phrases. La première, c'est que demander un audit généralisé sur les bailleurs sociaux, c'est quand même jouer d'une petite musique extrêmement désagréable sur les bailleurs sociaux tout court. Et franchement, dans la période, on n'en a pas besoin. Et on parlait de camp tout à l'heure ; moi, je suis dans le camp des défenseurs du logement social et de son intérêt.

Et d'essayer de distiller des choses qui disent que tout va très mal, je pense que ce n'est pas une bonne politique. En tout cas, ce n'est pas un bon gage côté bailleurs sociaux. Et dans la période où tout est remis en cause, et notamment tout cela, je pense que ce n'est pas un bon signal.

La deuxième chose que je vous dis, Marie-José RAYMOND-ROSSI l'a très bien dit et l'a largement développé, donc je ne vais pas le développer à mon tour, mais il y a un moment donné où l'on ne peut pas dire tout et son contraire. On ne peut pas dire qu'il faut d'un côté diminuer les recettes et de l'autre côté augmenter les dépenses. Dire aussi de manière démagogique qu'il faut faire baisser les charges - au nom de quelle baguette magique d'ailleurs ? Parce que les charges, c'est pour l'essentiel l'énergie que payent les locataires. Et la seule façon de faire baisser les charges, c'est de faire les rénovations thermiques telles que nous le faisons. Mais il n'y en a pas d'autres. On ne peut pas arbitrairement faire baisser les charges ; tout cela est évidemment très règlementé. Les bailleurs ne disent pas « c'est tant de charges » au fil de l'eau et au doigt mouillé. C'est une répercussion des coûts et des dépenses qui sont affectés aux locataires. Et de l'autre côté, dire « il faut augmenter les dépenses », notamment pour les bailleurs, ce que vous avez fait dans vos interventions précédentes. À un moment donné, il faut au moins trouver un peu de cohérence dans tout cela.

Pour tout cela, je me vois contraint de ne pas voter favorablement à votre vœu. Sur ce, je vais le soumettre au suffrage de notre Conseil.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Il est repoussé.

POUR : 3 LFI-NPP (MME LAVILLE, MM. PRUDHOMME ET QNOUCH)

CONTRE : MME OLLIE

ABSTENTION : MME BOTTOU ET M. OLIVIER

NPPV :

LE VŒU EST REJETÉ A LA MAJORITÉ

V13202613 Vœu relatif au maintien dans les lieux des artistes et occupants des Frigos menacés d'expulsion présenté par Christophe PRUDHOMME, Nathalie LAVILLE et Raphaël QNOUCH du groupe Nouveau Paris Populaire

V13202620 Vœu relatif à la situation des Frigos présenté par Jérôme Coumet, Alexandre Courban et l'exécutif municipal

M. LE MAIRE : Nous passons au suivant. Il s'agit d'un vœu relatif aux Frigos. On va peut-être les rassembler parce qu'il y avait une question - cela dit, il n'y a personne pour la présenter - aussi sur les Frigos. Non, je confonds peut-être. Je vous laisse la parole. Qui d'entre vous la présente ? C'est M. PRUDHOMME. Monsieur PRUDHOMME, vous avez la parole.

Christophe PRUDHOMME : Monsieur le Maire, cela répond à votre souhait que vous avez exprimé précédemment. Cela concerne spécifiquement le 13^e, et depuis maintenant 45 ans. Les Frigos sont dans une situation difficile puisque tout le quartier autour s'est rénové. Il reste ce bâtiment occupé par des artistes. Et on sait que les revenus des artistes sont très variables, tant au fil du temps qu'au fil de leur évolution dans l'âge.

Nous sommes donc face à un problème aigu qui nous a mobilisés pendant la campagne des municipales, qui concerne des menaces d'expulsion. Pour nous, personne ne doit être mis à la rue, ce d'autant que le bailleur est un bailleur qui dépend de la Ville de Paris. Heureusement, nous avons obtenu - et vous aviez été aussi à la manœuvre - la nomination d'un médiateur. Mais ce qui nous a étonnés, c'est que ce médiateur a travaillé jusqu'au deuxième tour des municipales, et ensuite il a disparu. Malgré les fortes sollicitations des gens concernés, aucune nouvelle.

On considère donc que ce n'est pas des méthodes, c'est le médiateur de la Ville de Paris, donc c'est quand même un employé de la Ville de Paris. Cela, c'est le premier problème.

On souhaite donc que l'objet de ce vœu, c'est que ce médiateur reprenne son travail pour que l'on puisse trouver une solution pour les quatre personnes qui sont menacées d'expulsion, il n'est pas question qu'elles soient expulsées ; et que l'on puisse aussi réfléchir à l'avenir de ce bâtiment. En effet, comme nous l'avons appris, une somme de 100 000 euros a été votée pour étudier l'évolution, la réhabilitation de ce bâtiment. Il serait bien maintenant que l'on passe à la phase active de cette réhabilitation. Ce que l'on souhaite, c'est qu'il y ait une réhabilitation avec le maintien dans les lieux des artistes présents, et que la vocation de ce bâtiment reste effectivement un bâtiment qui permette à ces artistes de pouvoir continuer à travailler, à y vivre.

Par conséquent, se pose aussi la question du montant des loyers, de l'adaptation du montant de ces loyers. Vous dites qu'ils sont donc faibles, mais que veut dire « faible » aujourd'hui par rapport au débat que nous avons eu tout à l'heure, par rapport aux revenus ? C'est faible ou, selon les revenus, cela peut être faible, mais cela peut être aussi très lourd. Voilà.

Je ne vais pas être plus long, je vous devance. Au regard du vœu présenté par l'exécutif, nous considérons qu'effectivement l'Opposition a joué son rôle, a fait la mouche du coche, que cela a permis que l'on puisse éventuellement voter à l'unanimité un vœu présenté par l'exécutif, qui reprend nos deux préoccupations, c'est-à-dire que le médiateur trouve une solution, une issue adaptée aux situations individuelles des gens menacés d'expulsion, et qu'un Copil soit réuni dans les meilleurs délais pour lancer l'étude prévue afin de pérenniser ce lieu culturel et créatif unique, et notamment ses ateliers d'artistes.

Aussi, nous retirons notre vœu, et nous appelons à ce qu'il y ait un vote unanime sur le vœu présenté par l'exécutif.

M. LE MAIRE : Voilà une bonne chose. Alexandre COURBAN, peut-être quelques mots ? Pour vous dire qu'évidemment, ce n'est pas maintenant que l'on se préoccupe de la rénovation des Frigos ; cela fait longtemps que cela a été engagé. Mais on va attaquer le dur, là, effectivement.

Alexandre COURBAN : Oui, je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, personne ici ne conteste l'importance des Frigos pour notre arrondissement, pour Paris, pour la création artistique, d'hier comme aujourd'hui. Ce lieu d'architecture emblématique fait partie de l'histoire artistique de Paris et de l'histoire populaire de notre arrondissement. Je vous laisse imaginer l'acheminement de la Limande, à l'époque du Front populaire, pêchée dans le Golfe de Gascogne, transportée par le chemin de fer depuis Bordeaux dans des wagons frigorifiques jusqu'aux entrepôts réfrigérés, embranchés aux rails. Ce qui ce soir me préoccupe, ce qui préoccupe avant tout la Majorité municipale, c'est la pérennité du site, pour les artistes en premier lieu, pour la vitalité artistique de notre arrondissement et pour notre histoire commune.

Permettez-moi de rappeler un certain nombre de faits. La Ville de Paris a entrepris plusieurs actions depuis de nombreuses années pour assurer la pérennité du site. La Ville de Paris a acquis auprès de la SNCF le site des Frigos en 2003 pour une somme avoisinant les 6 millions d'euros. Depuis, de nombreux investissements ont été réalisés. Permettez-moi d'en citer quelques-uns sans pour autant être exhaustif : travaux de mise en sécurité, 2,5 millions d'euros, de restructuration des parties communes, de rénovation intégrale du réseau d'eau froide sanitaire et de récupération des eaux pluviales, de reprise des toitures, 2,3 millions d'euros, du château d'eau, du sous-cœuvr et des clôtures, etc.

Au total, depuis 2003, la Ville de Paris a donc investi au moins 8 millions d'euros pour le maintien et la restauration du site, auxquels s'ajoutent des frais de fonctionnement annuels de l'ordre de 120 à 140 000 euros, afin de préserver les bâtiments, d'assurer leur sécurité, leur fonctionnement et leur maintien dans le temps.

Cet engagement financier considérable est une preuve tangible de l'attachement constant de la Collectivité et des élus de la Majorité pour la préservation du site et le maintien de conditions de travail dignes pour les artistes.

Aujourd'hui, ce sont des volumes plus considérables qu'il s'agit de réhabiliter, à savoir les façades, ce qui implique donc des investissements financiers autrement plus importants et des études plus complexes.

Le vœu adopté au cours de la dernière mandature au Conseil de Paris du mois de novembre devrait porter ses fruits prochainement, puisqu'un Copil devrait se réunir dans les prochains mois afin de définir les orientations des études.

Jérôme COUMET a personnellement saisi très récemment la Secrétaire générale de la Ville de Paris afin que ce Copil puisse se réunir dans les meilleurs délais, et ainsi prendre à bras-le-corps cet aspect bâtementaire critique pour la viabilité des Frigos. Pour ma part, je suis en lien avec le cabinet de Florian SITBON, adjoint à la culture d'Emmanuel GRÉGOIRE.

S'agissant maintenant de la situation des artistes évoqués dans le vœu, je pense qu'il est crucial d'apporter ici quelques précisions pour éclairer la situation. Les cas, au nombre de quatre, faisant aujourd'hui l'objet d'une procédure enclenchée en 2023, ne sont pas représentatifs de la très grande majorité des occupants des Frigos qui s'acquittent de leurs obligations et entretiennent une relation constructive avec la Collectivité. Nous ne pouvons pas laisser croire que l'ensemble du site serait concerné par une situation de conflit généralisé. Ce n'est tout simplement pas la réalité.

Si j'entends, si nous entendons tout à fait la fragilité de certaines situations personnelles, et sans vouloir nier la pression qui s'exerce sur le foncier et les loyers dans notre Ville, avec un tarif de 114 euros le mètre carré par an, le site des Frigos propose aux artistes les redevances parmi les plus faibles de la capitale.

De plus, face aux difficultés rencontrées par certains occupants, la Direction de l'attractivité économique, la DAE, gestionnaire du site, a mis en place à la demande de Jérôme COUMET un accompagnement renforcé depuis 2017, avec la réalisation d'une mission sociale d'enquête individuelle et d'accompagnement au relogement. Ces démarches ont permis de résoudre plusieurs situations individuelles, relogement dans le parc social notamment. Les personnes que nous évoquons aujourd'hui n'ont pas souhaité se rapprocher des équipes qui sont intervenues sur le site pour leur relogement ni cherché de solutions à leur niveau d'impayé.

Il n'est pas acceptable que certains aient cessé de régler la moindre redevance depuis plusieurs années, - pour le plus ancien depuis 2011, ce qui remonte à 15 ans - et accumulent des dettes supérieures à 100 000 euros, sans volonté de dégager des solutions amiables, contreviennent aux conditions d'occupation telles que détaillées dans leurs conventions, mésusage, sous location, tandis que la très grande majorité des artistes des Frigos s'acquitte de ses obligations.

Malgré tout cela, et malgré le jugement du tribunal administratif qui a fait droit aux arguments de la Ville, rejeté ceux des quatre locataires, ainsi que la demande de médiation judiciaire formulée par la Ville, et ordonné leur expulsion avec une astreinte de 100 euros par jour, le Maire du 13^e a demandé à ce que le médiateur de la Ville soit mobilisé pour trouver une issue à cette situation. Le médiateur a rencontré ces quatre personnes et devrait soumettre des propositions très prochainement.

Comme je l'ai rappelé en introduction, notre responsabilité collective et notre souci premier, aussi bien celui du Maire que le mien en tant qu'adjoint à la Culture, est la pérennité du site des Frigos et la préservation de sa vocation artistique et culturelle, tout en garantissant une gestion responsable du patrimoine public et le respect des règles qui s'imposent à toutes et à tous.

C'est dans cet esprit d'équilibre, de dialogue et de responsabilité que je vous propose aujourd'hui, que nous vous proposons ce vœu de l'exécutif. Je vous remercie pour votre attention et reste bien évidemment à votre disposition pour prolonger cet échange.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais soumettre ce vœu de l'exécutif à notre Conseil.

Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Voilà. On aura donné suite à votre vœu, c'est le cas de le dire parce que vous demandiez l'unanimité, nous l'avons voté à l'unanimité.

POUR : 41 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

V13202621 Vœu relatif à la recherche de nouveaux locaux pour l'épicerie solidaire gérée par l'association SOLIDAYA présenté par Jérôme Coumet, Juliette Sabatier et l'exécutif municipal

M. LE MAIRE : On va continuer notre Conseil, comme il n'y avait pas beaucoup de vœux. Le prochain concerne SOLIDAYA, et c'est M. PRUDHOMME qui le présente.

Christophe PRUDHOMME : Oui. De nouveau, une affaire qui traîne, alors que les demandes sont assez claires de la part de l'association SOLIDAYA, dont personne ne remettra en cause l'utilité, l'efficacité. Une épicerie solidaire aujourd'hui, au regard des difficultés que rencontrent de nombreux habitants parisiens pour pouvoir s'acheter à manger, cela touche toutes les catégories, y compris les étudiants. Nous sommes un arrondissement qui héberge beaucoup d'étudiants. Voilà.

Cette épicerie solidaire, qui existe depuis maintenant fort longtemps dans l'arrondissement, est obligée de travailler dans des locaux qui sont inadaptés, - c'est un euphémisme - une cave avec la présence de nuisibles. Il faut que toutes les marchandises qui peuvent être attaquées par ces nuisibles soient rangées dans des bacs fermés à chaque fois, ce qui représente du travail supplémentaire pour tous les bénévoles. Et les dirigeants de l'association, depuis maintenant plusieurs années, ont fait des propositions pour être relogés. Il existe des locaux à proximité, dans lesquels il y avait précédemment un restaurant. Quand on regarde la localisation de ce restaurant, il était clair qu'au niveau de la fréquentation, il y avait un problème économique. Ces locaux sont disponibles maintenant depuis quatre ans. Les dirigeants de l'association SOLIDAYA ont demandé à occuper ces locaux. Il y avait un intérêt, c'était sortir de la cave, mais il y avait aussi un autre intérêt qui était d'organiser des ateliers de cuisine puisque, ces locaux étant utilisés par un restaurant, il y avait déjà une cuisine installée. Voilà.

Ils se sont donc retrouvés dans une situation où ils ne savaient pas à qui s'adresser. On les renvoyait d'un interlocuteur à l'autre. On leur a parlé à un moment donné d'une décision qui avait été prise par la Mairie centrale d'installer une Maison Sport Santé. Écoutez, une Maison Sport Santé, je suis médecin, on peut trouver des locaux adaptés pour une Maison Sport Santé sans forcément réserver un local qui est vide depuis quatre ans.

Qui plus est, on a parlé tout à l'heure de la subvention qui est accordée à l'association SOLIDAYA pour son autre activité qui est celle qui concerne les vêtements ; c'est immédiatement à proximité, en face de ce local, donc ils demandent ce local. On est très précis, on a travaillé avec eux. Comme pour le vœu précédent, au regard de la proposition qui est faite par l'exécutif, - qui ne reprend pas intégralement ce que l'on avait mis dans le nôtre, mais on ne veut pas faire de la politique politicienne - ce qui nous intéresse, c'est que pour l'association SOLIDAYA, les choses avancent. On espère donc que ce vœu permettra que ce dossier avance et que l'on puisse trouver une solution pour que cette épicerie solidaire puisse fonctionner dans les locaux adaptés. De ce fait, on retire notre vœu et on appelle à un vote unanime du vœu de l'exécutif.

M. LE MAIRE : Quelques éléments de réponse toutefois, et puis on fera voter le vœu de l'exécutif.

Juliette SABATIER : Merci, Monsieur le Maire. Je vous remercie, Monsieur PRUDHOMME, pour votre démarche. Je vais vous dire pourquoi nous avons proposé un vote de substitution et, sur le fond, ce que nous avons souhaité changer.

Sur vos constats, sur vos considérants, en gros, on est 100 % d'accord. Sur le travail que fait l'association, sur le fait que son local actuel n'est pas adapté, on est parfaitement aligné. C'est pour cela que l'on a voulu aller tout à fait dans votre sens.

Les choses qui nous ont paru importantes de préciser ou d'infléchir partiellement, c'est que dans la tonalité de votre vœu, on pouvait avoir l'impression que la mairie du 13^e n'avait pas suivi l'association dans tous ses développements ces six dernières années. Et cela, ce n'est pas du tout le cas. C'est-à-dire que c'est une association que l'on suit d'hyper près depuis le début, que l'on accompagne. C'est une association qui a vu ses subventions augmenter au fil du temps. On a soutenu aussi la création de la boutique de vêtements solidaires. Voilà. On est sur une association qui est subventionnée actuellement, pour l'intégralité de ses activités, à hauteur de plus de 21 000 euros. On peut considérer que ce n'est pas grand-chose, mais en réalité, c'est tout à fait significatif.

Le local qu'elle occupe actuellement n'est absolument pas adapté à l'activité qu'elle mène, aux activités qu'elle souhaite développer. Cependant, c'est un local qui lui a été attribué à sa demande au départ. Et le pari de l'association avait été de dire : « On démarre avec ce local qui n'est pas terrible, mais qui nous permettra de commencer, et on aura un meilleur local après » ; et ce n'est pas ce qui s'est passé.

Effectivement, c'est pour cela que l'on défend ce vœu, il serait absolument souhaitable que l'association se voie proposer un local, si possible, en pied d'immeuble, adapté, avec pas mal de mètres carrés, avec un espace de stockage, un espace d'accueil, etc. Il y a eu une tentative de changer de local en trouvant un accord avec une autre association voisine de là où ils se trouvent actuellement. Mais cette association n'est pas partie, donc ils n'ont pas pu récupérer ce local. Tout cela, on a suivi, encore une fois, etc. Je veux dire, je les ai reçus le 5 mars, et l'on a écrit à leur bailleur pour soutenir leur recherche d'un local adapté le 6 mars. Je tiens les courriers à votre disposition si besoin. Voilà.

Le dernier point sur lequel il était important de corriger votre proposition de vœu, parce qu'il ne faut pas se raconter collectivement d'histoires, les anciens locaux Place Pierre Riboulet, sur lesquels l'association a des vues, appartiennent à la Ville de Paris et sont destinés à la création d'une Maison Sport Santé. Aujourd'hui, il n'y a aucun projet dans lequel il y a autre chose que la Maison Sport Santé à cet endroit-là.

On peut ne pas être d'accord avec cela, mais c'est vraiment le cadre dans lequel on est. Aussi, il n'y a pas de question de partage, il n'y a pas de question de peut-être la Maison Sport Santé n'a pas besoin de tous ces mètres carrés, etc. Peut-être dans la discussion comme cela en l'air, mais dans la réalité des mètres carrés et du droit et du cadre dans lequel on discute ici, il y a une Maison Sport Santé qui va un jour sortir de terre à cet endroit.

(Intervention hors micro)

Les études sont en cours et les travaux doivent démarrer début 2027. C'est cela, le calendrier. On a un calendrier. On a un calendrier pas au jour près, mais on a une programmation qui est tout à fait arrêtée. Et dans cette programmation, il n'y a pas de partage des locaux avec qui que ce soit. C'est pour cela qu'on l'a retiré du vœu parce que cette hypothèse n'existe pas. Si un jour elle venait à exister, moi, à titre personnel, je suis toute prête à la considérer, mais cela n'existe pas. Et l'association a du mal à admettre cette réalité qui lui a pourtant été exposée de façon parfaitement claire, qu'il n'y a pas de...

(Intervention hors micro)

Mais non, pas très tardivement, enfin. On leur a...

(Intervention hors micro)

Écoutez, je...

M. LE MAIRE : Par ailleurs, entre-temps, on leur a donné un deuxième local au passage.

Juliette SABATIER : Oui, oui, exactement.

M. LE MAIRE : Franchement, de dire qu'ils sont maltraités, ce serait légèrement exagérant.

Juliette SABATIER : C'est cela, et surtout, ils ont, je pense, sincèrement cru que quelque chose serait possible à cet endroit-là. Et je leur ai dit personnellement que ce ne serait pas possible, et là, on l'a écrit un peu noir sur blanc. Voilà.

Mais à côté de cela, évidemment, on souhaite absolument que la Ville étudie toutes les possibilités d'accueillir l'épicerie solidaire dans des locaux plus adaptés. Et on va continuer à soutenir auprès de leur bailleur et des autres bailleurs leur demande qui est tout à fait légitime.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. On va faire voter le vœu de l'exécutif. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Bravo ! Deuxième unanimité.

POUR : 41 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTION :

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

V13202616 Vœu relatif à la diffusion du film L'Abandon dans les établissements scolaires du 13ème arrondissement présenté par Jean-Baptiste OLIVIER et les élus du groupe 13 à cœur

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Jean-Baptiste OLIVIER concernant le premier vœu, et ensuite, c'est un deuxième vœu, le premier vœu concernant le film L'Abandon et son utilisation.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci, Monsieur le Maire. Je pense que l'on va rester dans l'unanimité. C'est peut-être une initiative qui a déjà été prise, ce qui ne m'étonnerait pas. Mais si ce n'est pas le cas, je dépose ce vœu pour ce film qui est réalisé sur le drame que la France a vécu en 2020 avec l'assassinat d'un enseignant, Samuel PATY, dont on avait été absolument horrifié et qui n'a malheureusement pas été le seul cas puisque dès l'année suivante ou deux ans plus tard, il y a eu Philippe BERNARD, je crois. Je fais peut-être une erreur. C'est absolument indispensable que - c'est déjà le cas - il y ait des discussions sur la laïcité dans les écoles. Mais disons que là, il y a un outil pédagogique qui existe maintenant, qui n'est pas un film stigmatisant ou qui s'en tient aux faits.

Cela pourrait donc être quelque chose d'intéressant d'organiser dans les collèges - parce que l'on dit « établissement scolaire », je vois mal diffuser dans une école élémentaire, donc plutôt on pourrait préciser « dans les collèges » - soit tout le film, soit une partie. Cela, c'est à voir, c'est l'équipe enseignante ; et surtout des discussions de classe.

M. PRUDHOMME, que visiblement cela n'intéresse pas, parlait tout à l'heure de la laïcité comme d'un engagement pour lui très important, là, nous sommes au cœur de ce sujet. Voilà.

Je ne vais pas être plus long. Les considérants sont clairs et la demande l'est aussi. Voilà. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Si vous permettez, pour essayer d'aller plus vite, je vais vous donner quelques éléments de réponse. Évidemment, pour vous dire qu'il n'y a rien qui nous sépare sur la mémoire de Samuel PATY, de la transmission des valeurs républicaines, de la protection des équipes enseignantes.

Non, j'ai une petite nuance, et je vous indique qu'il y aura une réponse qui sera faite par un vœu de l'exécutif au plan parisien.

Moi, ce qui me gêne dans votre vœu, c'est que je me dois d'évoquer ici le respect de la liberté pédagogique. Pour ne rien vous cacher, oui, on avait réfléchi - cela vous est peut-être venu aux oreilles - de faire une projection à un moment donné en mairie et d'y associer des collèges, etc. Mais en tout cas, la façon de formuler le vœu, c'est un peu plus difficile parce qu'ils sont assez susceptibles, les enseignants, les équipes éducatives sur ce plan-là. Mais ils ont sans doute raison de l'être. Et le choix des œuvres, documents, supports utilisés en classe relève évidemment de leurs responsabilités professionnelles et de celles de l'Éducation nationale. Et je n'ai évidemment pas l'autorité en tant que Maire d'arrondissement, sinon cela me serait rappelé assez ouvertement, sur les contenus des enseignements et les programmes scolaires. Les activités pédagogiques relèvent de l'État, vous le savez, des chefs d'établissement et des équipes éducatives.

Je pense que l'on gagnerait collectivement à éviter toute injonction politique. Il n'empêche que je souhaite donner suite à votre proposition parce qu'elle est intéressante. C'est ce qui vous est sans doute revenu. On va donc attendre évidemment l'extinction des projections dans les circuits de cinéma, donc on va viser plutôt la rentrée. Et on va proposer ; on va voir s'ils nous donnent suite d'ailleurs, parce qu'on n'a pas les droits du film. Il faudra voir s'ils nous les accordent.

Moi, j'aimerais bien faire un débat aussi avec les gens qui en sont à l'origine. Et donc on va essayer de monter une manifestation en mairie avec la projection du film et en y associant évidemment les collèges volontaires. Peut-être qu'il y aura plusieurs projections. C'est cela que je vous propose. Ce n'est pas exactement la reprise de votre vœu.

Encore une fois, il y aura une réponse à votre vœu au niveau plan parisien puisque je me suis rapproché de l'exécutif parisien. En conséquence, je vous suggérerais de le retirer et dans cette optique et dans l'optique de cet engagement de travailler à cela, à la condition que l'on obtienne des droits. Ce n'est pas gratuit, on payera, mais des droits sans que ce soit exorbitant. Je pense que cela ne le sera pas, mais une fois que l'on aura laissé passer la période de diffusion dans les cinémas.

Est-ce que cela vous va comme proposition ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Ce que je regrette, c'est que nous avons eu un Conseil d'arrondissement qui a battu un record - je le dis aux nouveaux - c'est celui des vœux sur table. Tous les vœux de l'Extrême Gauche ont trouvé une solution avec la Majorité, et celui-ci qui... J'entends bien ce que vous dites, et d'ailleurs, je suis d'accord. Mais je trouve que c'est quand même un peu dommage que ce vœu qui devrait être accepté par tout le monde ne suscite pas l'aspect constructif qu'il y a en proposant un vœu de substitution que j'aurais absolument voté. J'entends ce que vous dites, donc on va le retirer puisque, de toute façon, je prends ce que vous avez dit comme un engagement qui sera au procès-verbal. Mais je tenais quand même à signaler ce petit mécontentement.

M. LE MAIRE : J'entends, dont acte, on sera plus précautionneux. Effectivement si l'on arrive à essayer - collectivement, je fais ce petit rappel - de continger le nombre de vœux présentés, qui font tirer nos débats vers des soirées tardives, - et j'entends d'ici les estomacs gargouiller - on ne s'en portera que mieux. Mais j'entends. J'entends, puis on vous tiendra au courant évidemment sur les suites de cela. On prendra contact avec eux, je pense, à la rentrée prochaine, et après on se rapprochera des collèges pour voir comment on peut mettre cela en musique.

V13202617 Vœu relatif à la dénomination d'une voie ou un espace public du 13^{ème} arrondissement en hommage à Patrick TREMEGE présenté par Jean-Baptiste OLIVIER et les élus du groupe 13 à cœur

M. LE MAIRE : Je vous laisse la parole à nouveau, Monsieur OLIVIER, pour un vœu qui va nous rassembler - en tout cas, je l'espère - sur la mémoire de Patrick TREMEGE.

Jean-Baptiste OLIVIER : C'est un acte que j'avais annoncé dès le jour de notre installation. On lui a rendu hommage au dernier Conseil de Paris. Pour ceux qui sont plus jeunes, qui ne l'ont pas connu, Patrick TREMEGE a été un grand élu du 13^e arrondissement puisqu'il a été adjoint au Maire du 13^e et adjoint au Maire de Paris. Il a même été Député de Paris. C'est un engagement de - cela paraît totalement incroyable aujourd'hui - 37 ans. Je pense qu'à part le Maire actuel, personne n'arrivera à cela.

Mais je vous fais sourire, cela me fait plaisir, parce que c'est un peu comme cela que je conçois les choses, et c'est ma nature. Mais c'est aussi parce que Patrick avait énormément d'humour, et c'est une façon aussi de lui rendre hommage.

Je pense que ce serait bien qu'une rue ou un espace, comme je l'ai dit, dans le 13^e porte son nom. Je sais que généralement on demande cela cinq ans après la mort, etc. Quoique dans cinq ans, normalement, je serai toujours là. Mais je m'étais engagé à le présenter dès le plus proche Conseil possible.

Voilà, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Serge TOKA, et je vous dirai sur les règles proposées au plan parisien.

Serge TOKA : Oui, merci, Monsieur le Maire. En effet, je souhaite aussi, nous souhaitons apporter notre soutien à ce vœu visant à honorer la mémoire de Patrick TREMEGE. Effectivement, j'ai eu l'occasion de le connaître et de mesurer son attachement au 13^e arrondissement. Pendant de nombreuses années, il s'est engagé au service de notre territoire et de ses habitants. Son parcours et son investissement dans la vie publique ont marqué notre arrondissement, et il me paraît donc légitime que nous réfléchissions à la manière de lui rendre un hommage durablement.

Je souhaite néanmoins rappeler que la Ville applique habituellement un délai de cinq ans après le décès d'une personnalité avant qu'une dénomination de voie ou d'espace public puisse être prononcée, sauf dérogation particulière. Il convient donc de tenir compte de ce cadre.

Pour autant, cela ne remet nullement en cause l'esprit de ce vœu. Au contraire, cela nous donne le temps nécessaire pour engager une réflexion sereine avec la famille, vous l'avez rappelé, les élus et les services compétents, afin d'identifier le lieu le plus approprié pour porter son nom lorsque les conditions seront réunies.

Je rappelle également que les hommages que nous rendons à celles et ceux qui ont marqué l'histoire de notre arrondissement dépassent les clivages politiques. Ils participent à notre mémoire collective, et Patrick TREMEGE a toute sa place dans cette mémoire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Effectivement, les règles sont en train d'évoluer. Cela ne nous empêchera pas de nous positionner et d'ouvrir cette perspective. Il y avait une demande d'intervention ? Oui, bien sûr.

Morgane LACOMBE : Monsieur OLIVIER, au nom du Groupe Les Écologistes, on s'abstiendra, non pas que l'on n'est pas pour la dénomination d'une place Patrick TREMEGE qui a donné 37 ans de sa vie et qui a reçu un hommage républicain lors du dernier Conseil de Paris. Comme vous l'avez mentionné, normalement la règle est cinq ans après la mort d'une personnalité pour une dénomination dans l'espace public. C'est pour cela que l'on s'abstiendra notamment sur ce vœu-là. Voilà.

M. LE MAIRE : Je vais soumettre le vœu de M. OLIVIER à nos suffrages. Évidemment, j'y donne un avis positif. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Abstention du groupe écologiste. Merci.

Notre Conseil est terminé.

Simplement, je voulais vous indiquer, j'ai vu des personnes filmer la séance. Je ne suis pas un hystérique de la police de séance. Théoriquement, cela nécessite des autorisations préalables. En tout cas, cela fait partie du Règlement intérieur que nous avons voté collectivement lors de notre dernier Conseil.

Ce serait bien de ne pas en abuser trop, et en tout cas, le faire en restant à sa place parce qu'il y a des règles à respecter pour ne pas influencer les votes du Conseil. Cela fait partie évidemment du respect démocratique.

Je vous souhaite une bonne soirée et un bon appétit !

POUR : 31 (DONT 1 POUVOIR)

CONTRE :

ABSTENTIONS : 10 GROUPE EELV

NPPV :

LE VŒU EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 22 heures.

M. Jean-Noël AQUA



Conseiller de Paris

M. Jérôme COUMET



Maire du 13^e arrondissement